

**Dossier d'autorisation au titre des articles L214-1 à L214-6
du Code l'Environnement**

**Projet de lotissement sur la commune
de Jouy-Mauvoisin (78)**

Février 2024

Dossier établi par le bureau d'études Aqua Geol
503, Rue du Château 76730 Auppegard
Tel : 02.35.40.05.74 – 06.81.83.89.55
Siret 490 411 683 00017 – Code APE 7112B

La maîtrise d'œuvre de ce projet est assurée par :

EURL OLIVIER Christophe
2 Rue des Pommiers
27 930 Angerville la Campagne

Représentée par M. Christophe OLIVIER



Ce dossier de Déclaration au titre de la loi sur l'Eau résulte de la collaboration avec le bureau
d'études techniques Aqua Geol
Ingénierie en environnement
503, Rue du Château 76730 Auppegard
Tel : 02.35.40.05.74 – 06.81.83.89.55
Siret 490 411 683 00017 – Code APE 7112B

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	6
I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	7
II. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	8
III. IDENTIFICATION DU PROJET	9
1. Localisation du projet.....	9
2. Description sommaire du projet	10
2.1. La gestion des eaux pluviales	10
2.1.1. Gestion au niveau parcellaire	10
2.1.2. Gestion au niveau des parties communes	18
2.2. La collecte des eaux usées	19
2.3. Alimentation en eau potable	20
2.4. Ordures ménagères.....	20
2.5. Classement du projet selon la nomenclature de la Loi sur l'Eau	21
IV. DOCUMENT D'INCIDENCE	22
1. Etat initial du site et de son environnement	22
1.1. Implantation du projet.....	22
1.1.1. Bassin versant	22
1.1.2. Topographie des lieux	22
1.1.3. Contexte paysager.....	22
1.2. Géologie.....	27
1.3. Hydrogéologie.....	29
1.3.1. Nature de la ressource.....	29
1.3.2. Utilisation de la nappe	31
1.4. Climatologie générale	32
1.5. Hydrographie	32
1.5.1. La Seine	32
1.5.2. Les eaux de ruissellement.....	33
1.6. Documents d'urbanisme	36
1.7. Milieu naturel.....	36
1.8. Risques naturels et technologiques	38
1.8.1. Inondations	38
1.8.2. Mouvement de terrain et cavités souterraines	38
1.9. Comportement hydraulique initial	40
1.9.1. Caractéristiques du bassin versant	40
1.9.2. Temps de concentration des eaux.....	40
1.9.3. Intensité de pluie de projet.....	41
1.9.4. Débit de pointe.....	43
2. Les effets du projet sur son environnement	46
2.1. Volet hydraulique.....	46

2.1.1.	Caractéristiques du bassin versant à l'état final.....	46
2.1.2.	Rampe d'accès au terrain du projet	48
2.1.3.	Calculs hydrauliques pour le terrain du projet à l'état final	48
2.1.4.	Calculs hydrauliques pour le BV1 des cultures en amont à l'état final.....	52
2.1.5.	Calculs hydrauliques pour le BV2 des cultures en amont à l'état final.....	57
2.1.6.	Tableau récapitulatif des ouvrages de gestion des eaux pluviales.....	59
2.2.	Volet Qualitatif	64
2.2.1.	Impacts sur les eaux de surface	64
2.2.2.	Impact sur les eaux souterraines.....	64
2.2.3.	Compatibilité avec le SDAGE Seine-Normandie	65
2.2.4.	Evénements exceptionnels.....	66
2.2.5.	Phase de travaux	66
2.2.6.	Moyens d'entretien	66

AVANT-PROPOS

Le projet concerne l'aménagement d'un lotissement de 10 parcelles pour le compte de la SAS HURRICANE CAPITAL dans le département des Yvelines (78).

Les eaux usées d'origine domestique seront dirigées vers un réseau d'assainissement collectif à créer depuis le réseau d'assainissement collectif existant au niveau de la Rue de la Croix Saint Nicolas.

Le projet envisage l'infiltration des eaux pluviales de toitures par épandage individuel sur chaque parcelle à la charge des futurs acquéreurs.

L'aménagement du site entraîne une imperméabilisation d'une partie de la surface. Cette imperméabilisation a pour effet une perturbation des écoulements de surface avec un accroissement du risque d'inondation. Conformément au Code de l'Environnement (articles L.214-1 à L.214-6), il convient de prendre en compte ces perturbations et de prendre des dispositions techniques afin de les réduire. Dans ce cadre, le projet est soumis à Autorisation conformément à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement.

I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Dans le cadre de la réalisation d'un lotissement sur la commune de Jouy-Mauvoisin, le présent dossier est réalisé sur la base des textes réglementaires suivant :

- ❖ Les articles L.214-1 à 214-6 du Code de l'Environnement (anciennement article 10 de la loi sur l'Eau n°92-3 du 3 janvier 1992), concernant les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou déclaration.
- ❖ Les articles R.214-1 à 214-5, relatifs à la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration.
- ❖ Les articles R.214-32 à 214-40, relatifs aux dispositions applicables aux ouvrages soumis à déclaration.
- ❖ Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, adopté le 18 mars 2022.

II. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Le projet est porté par :

SAS HURRICANE CAPITAL
44 Rue de la Libération
80 240 Roisel

Représentée par M. Nicolas PICHOT

III. IDENTIFICATION DU PROJET

1. Localisation du projet

Le projet se situe sur la commune de Jouy-Mauvoisin (Figure 1), dans le département des Yvelines (78). Les coordonnées « Lambert II étendu » du site sont :

X = 549,223
Y = 2 442,011
Z = +105 m

Précisément, le projet se trouve dans la partie Ouest de la commune. Géomorphologiquement, l'ensemble du projet se trouve dans un talweg (cf. Figure 1). Le terrain est découpé sur la parcelle cadastrée sous la référence section Y n°158, pour une superficie de projet de 0,9815 ha.

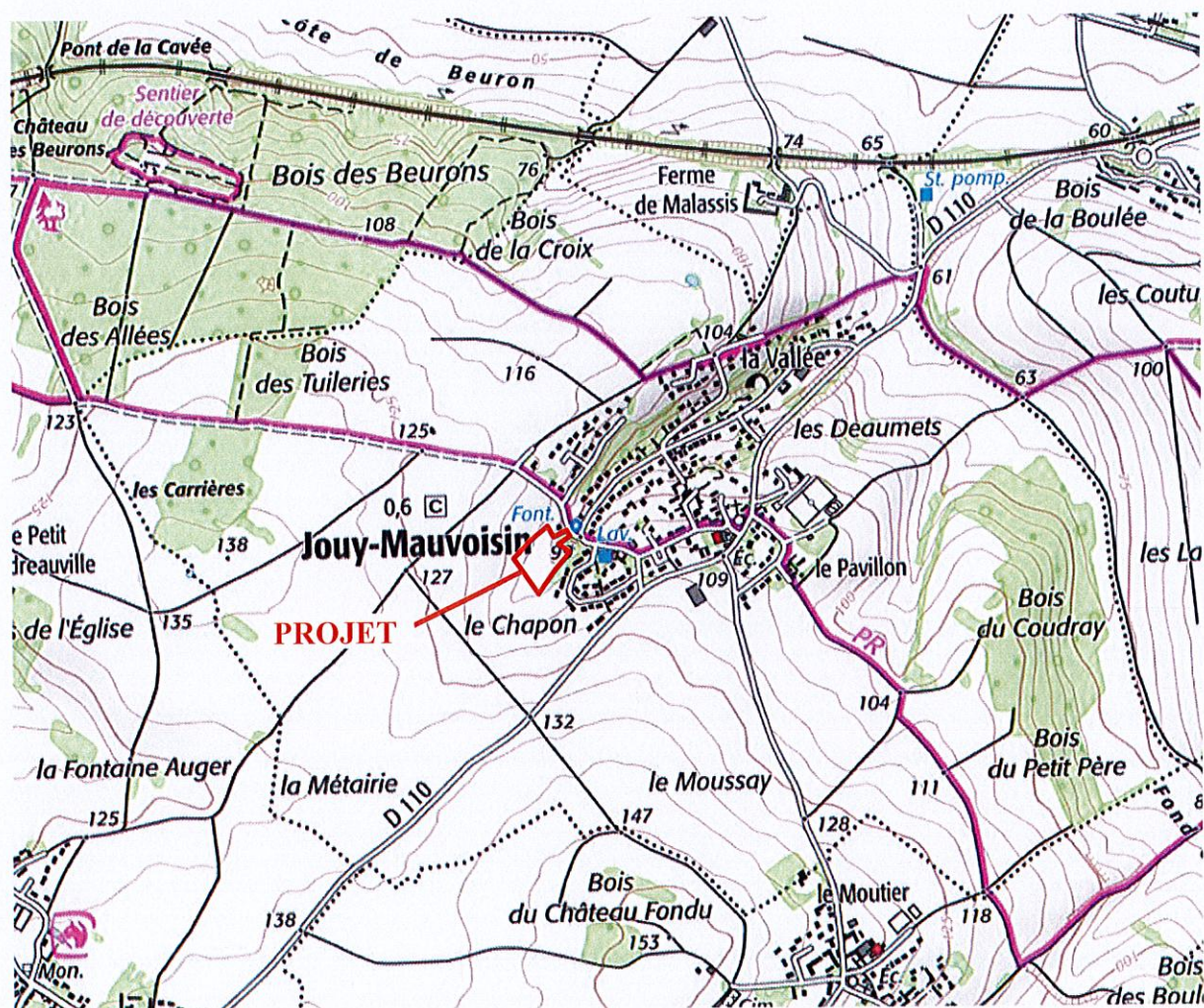


Figure 1 : Localisation du projet

2. Description sommaire du projet

Ce projet a pour objet la création de 10 lots à usage d'habitation, desservis par une voirie à créer depuis la Rue de la Croix Saint Nicolas.

La commune de Jouy-Mauvoisin fait partie du territoire de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise. Selon le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), le projet se situe dans une zone 1AUDa, correspondant à une « Zone à urbaniser mixte ». Le terrain du projet fait également l'objet d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation).

2.1. La gestion des eaux pluviales

2.1.1. Gestion au niveau parcellaire

Le projet ne prévoit pas la mise en place d'un réseau de collecte des eaux pluviales privatives. Chaque propriétaire des lots est chargé de récupérer et de disperser les eaux pluviales sur l'enceinte de sa parcelle. Des sondages pédologiques et une étude de perméabilité ont été réalisés aux points détaillés sur le plan suivant.

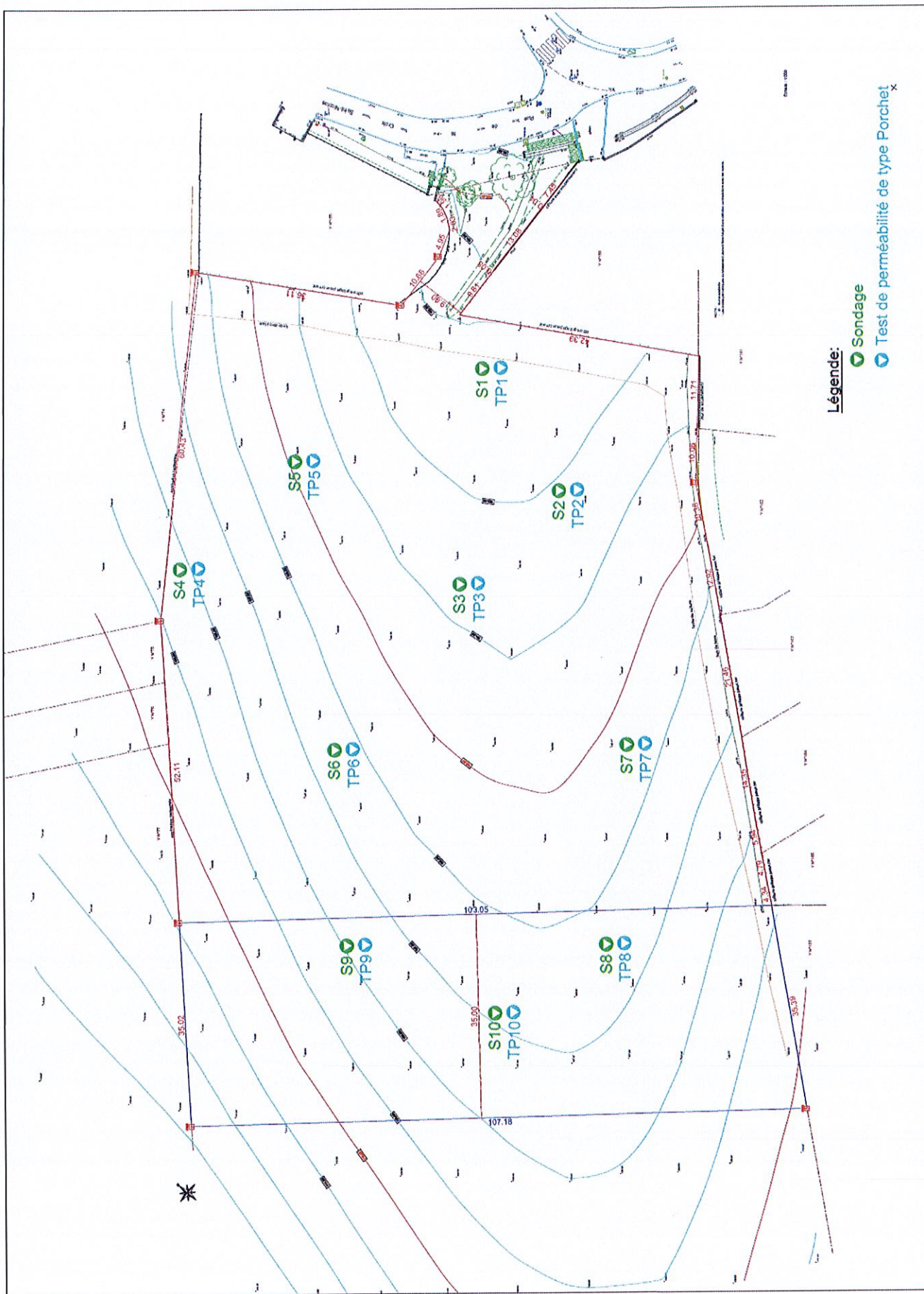


Figure 2 : Schéma de localisation des points de mesures de perméabilité

Dossier d'autorisation – Projet de lotissement à Jouy-Mauvoisin

Février 2024

▪ Sondages pédologiques

Au total, 10 sondages à la tarière manuelle ont été réalisés uniformément sur le projet. Les sondages sont pratiqués à l'aide d'une tarière de diamètre 50 mm et permettent une investigation jusqu'à 1m20 de profondeur lorsque les formations rencontrées le permettent. La répartition de ces sondages est indiquée sur la figure 2.

L'ensemble des sondages atteste de la présence de colluvions de limons bruns devenant légèrement argileux à partir de 35 cm de profondeur. A partir de 65 cm de profondeur, l'argilosité des colluvions limoneuses s'accroît. Cette argilosité des limons provient du phénomène d'illuviation des sols.

Jusqu'à 120 cm de profondeur, ni les argiles à silex ni la craie ne sont observées.

Le sondage type est présenté ci-dessous.

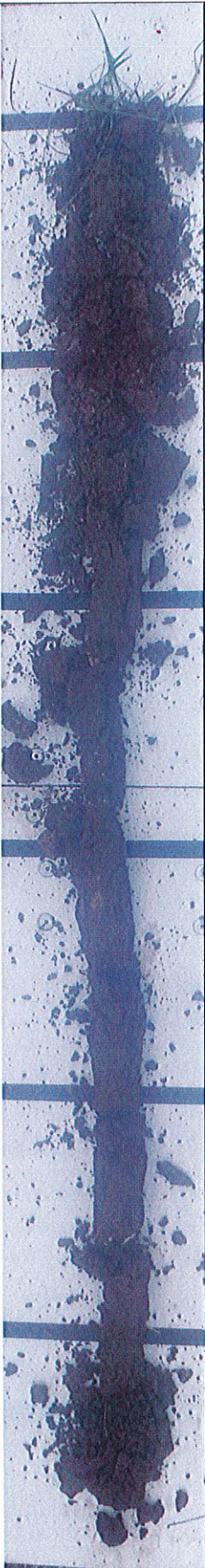
Sondage type	
	
	0 – 35 cm Sol brun limoneux à texture grumeleuse
	35 – 65 cm Colluvions de limons bruns légèrement argileux avec des fragments calcaires
	65 – 120 cm Colluvions de limons bruns argileux avec des fragments calcaires

Figure 3 : Photo des coupes de terrain

▪ Mesures de perméabilité

Les mesures de perméabilité ont été effectuées à l'aide d'infiltromètres à charge constante de type Porchet. La méthodologie est la suivante :

- Réalisation d'un trou de 150 mm de diamètre à l'aide d'une tarière manuelle. La profondeur d'investigation est de 85 cm à partir du terrain naturel,
- Mise en place des différents éléments selon le schéma de principe présenté ci-dessous,
- Phase d'imbibition de 4 heures permettant de saturer localement le sol et, par conséquent de stabiliser la valeur de perméabilité,
- Phase de mesure : évaluation du volume infiltré en 10 min par lecture directe au dixième de litre sur la cellule de mesure graduée,
- Exploitation des résultats et détermination du coefficient K de perméabilité en mm/h.

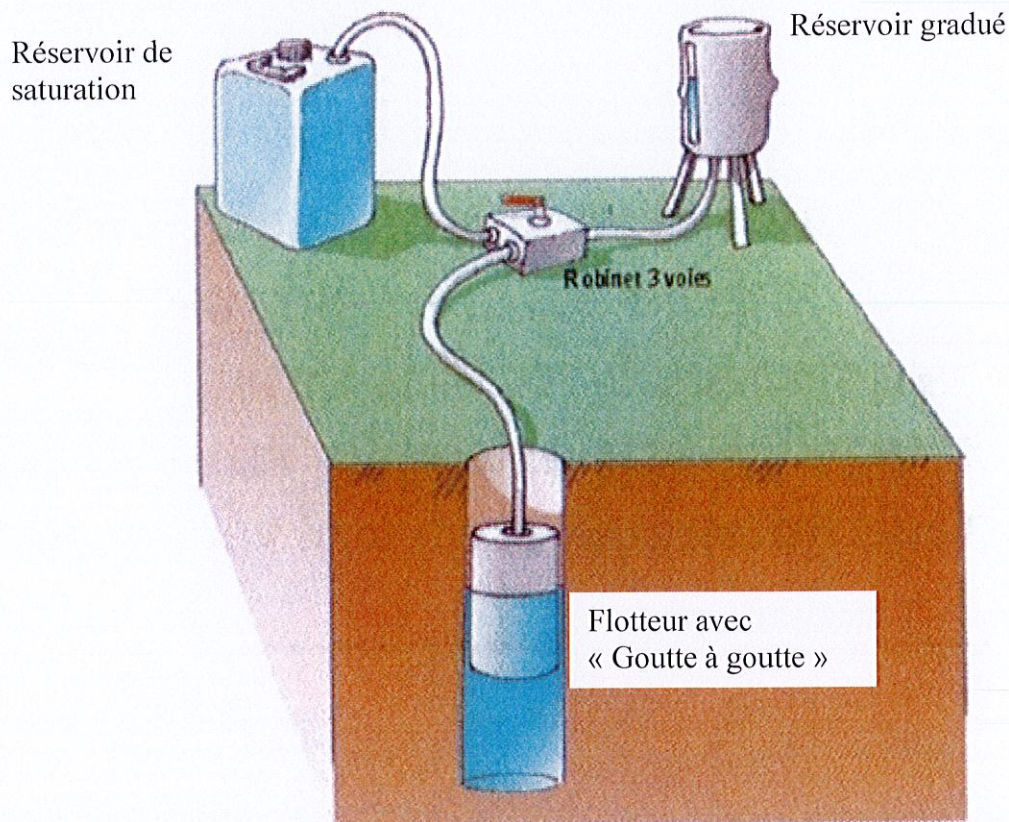


Figure 4 : Schéma du principe de fonctionnement de la mesure de perméabilité in situ selon la méthode à niveau constant de Porchet.

Les 10 tests de perméabilité pratiqués sur le terrain ont fourni les résultats suivants :

N° du test	Perméabilité en mm/h	Interprétation
T1	9,51	Sol moyennement perméable
T2	16,98	Sol moyennement perméable
T3	31,91	Sol moyennement perméable
T4	20,37	Sol moyennement perméable
T5	6,79	Sol moyennement perméable
T6	23,77	Sol moyennement perméable
T7	27,16	Sol moyennement perméable
T8	29,88	Sol moyennement perméable
T9	23,09	Sol moyennement perméable
T10 (profondeur 1,20m)	30,55	Sol moyennement perméable

Tableau 1 : Perméabilités mesurées *in situ*

Globalement, les tests fournissent des résultats de perméabilité moyens.

La perméabilité moyenne des tests réalisés à 85 cm de profondeur, est de 21,05 mm/h. Par mesure de précaution, la valeur de perméabilité des sols retenue pour le calcul de dimensionnement est arrondie à **20 mm/h**.

Pour le dimensionnement des ouvrages, la méthode des pluies retenue reprend les coefficients de Montana valables pour la station météorologique de Boos. L'objectif fixé est d'évacuer en 48 heures un orage centennal.

L'objectif fixé est d'évacuer en 24 heures un orage décennal, à savoir 45 mm ruisselant par m² de toiture. Prenons à titre d'exemple une toiture de 100 m², cela engendre un volume à disperser de 4,5 m³ par tranche de 24 h. Deux dispositifs pourront être mis en place afin de gérer les eaux pluviales privatives :

Le lit d'épandage :

Le lit d'épandage retenu a des parois verticales d'infiltration de 40 cm. Le volume de stockage du lit d'épandage est compris par la porosité du granulat, à savoir 0,3 m³ par m³ de granulats donc 0,12 m³ de porosité par mètre carré de lit d'épandage. Ainsi pour stocker 4,5 m³ d'eau, il faudrait prévoir 38 m² de lit d'épandage, soit 0,38 m² par m² imperméabilisé.

La perméabilité moyenne est 20 mm/h, soit 20 l/m²/h. Chaque mètre carré de lit d'épandage offre 1 m² de surface d'infiltration. Afin de tenir compte d'une infiltration moins efficace des parois verticales (action gravitaire moindre) et d'un colmatage du dispositif, par mesure de précaution l'infiltration des parois verticales n'est pas prise en compte. Chaque mètre carré de lit d'épandage est donc capable de disperser 20 l/h, soit 0,48 m³/24h. La surface de lit d'épandage retenue pour un mètre carré de toiture à savoir 0,38 m² est donc capable d'infiltrer 0,18 m³/24h. Pour une pluie décennale, le volume de 0,045 m³ collecté pour un mètre carré de toiture sera vidangé en moins de 24 heures.

Le lit d'épandage sera vidangé en moins de 24 h. Afin de stocker temporairement les eaux pluviales avant leur dispersion, il a été demandé de prévoir **0,38 m² de lit d'épandage par m² de toiture (38 m² pour 100 m² de toiture), ce qui garantit la vidange du lit d'épandage.**

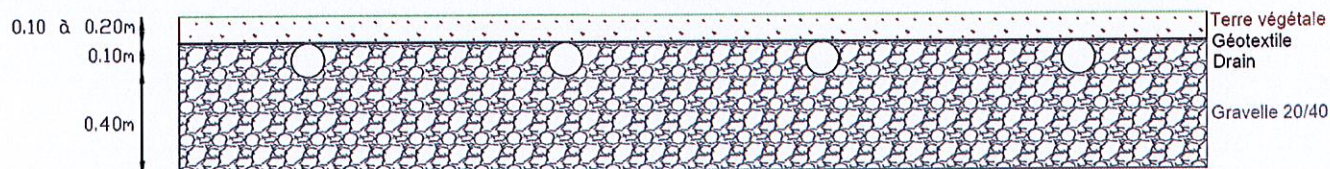


Figure 5 : Coupe schématique du lit d'épandage des eaux de toitures

La noue d'infiltration :

La noue retenue fait 2 m de largeur et a une profondeur de 30 cm. Le volume de stockage par mètre linéaire de noue est donc de $0,30 \text{ m}^3$. Ainsi pour stocker $4,5 \text{ m}^3$ d'eau, il faudrait prévoir 15 m de noue, soit 0,15 ml par m^2 imperméabilisé.

La perméabilité moyenne est 20 mm/h, soit $20 \text{ l/m}^2/\text{h}$. Chaque mètre linéaire de noue offre 2 m^2 de surface d'infiltration. Chaque mètre linéaire de noue est donc capable de disperser 40 l/h, soit $0,96 \text{ m}^3/24\text{h}$. La longueur de noue retenue pour un mètre carré de toiture à savoir 0,15 ml est donc capable d'infiltrer $0,14 \text{ m}^3/24\text{h}$. Pour une pluie décennale, le volume de $0,045 \text{ m}^3$ collecté pour un mètre carré de toiture sera vidangé en moins de 24 heures.

La noue sera vidangée en moins de 24 h. Afin de stocker temporairement les eaux pluviales avant leur dispersion, il a été demandé de prévoir **0,15 ml de noue par m^2 de toiture (15 ml pour 100 m^2 de toiture), ce qui garantit la vidange de la noue.**



Figure 6 : Coupe schématique de la noue d'épandage des eaux de toitures

Une notice récapitulant les démarches à effectuer pour la réalisation des dispositifs de gestion des eaux pluviales privatives, est présentée en annexe 1 et sera fournie à chaque acquéreur.

2.1.2. Gestion au niveau des parties communes

Afin de mieux s'intégrer au milieu naturel, le projet privilégie le recours à des techniques d'hydraulique douce pour la gestion des eaux pluviales. Les moyens mis en œuvre sont des noues de stockage-infiltration végétalisées.

Les systèmes sont dimensionnés pour stocker une pluie centennale. La vidange des ouvrages sera assurée par l'infiltration dans le sol. Les ouvrages seront reliés entre eux par surverse et une surverse sera mise en place vers l'aval dans la noue à créer le long de l'entrée de la parcelle et le Ru existant, afin d'orienter un éventuel déversement en cas d'évènement exceptionnel (supérieur à la pluie centennale).

Le plan et les coupes des ouvrages mis en place sont présentés sur la Figure 29.

Le projet se situe dans un talweg. Les parcelles en amont sont occupées par des cultures et représentent environ 35,5 hectares dont les eaux de ruissellement s'écoulent vers le projet. Afin de gérer ces eaux de ruissellement nous prévoyons la mise en place de bassins et de noues étagés en amont immédiat du projet. Les bassins permettront de stocker et infiltrer une grande partie du volume ruisselé et les noues en bordures de projet permettront d'intercepter et d'acheminer les eaux de ruissellement ne pouvant être interceptées par les bassins, vers l'aval du site. Les ouvrages permettent de stocker et acheminer les apports d'une pluie de retour 30 ans. Au-delà les ouvrages permettront de tamponner les débits ruisselés avant surverse vers le Ru en aval.

2.2. La collecte des eaux usées

Le raccordement se fera sur un réseau à créer depuis le réseau d'assainissement collectif existant au niveau de la Rue de la Croix Saint-Nicolas.

Les eaux ainsi collectées seront dirigées vers le réseau public afin d'être acheminées vers la station d'épuration de Rosny sur Seine située au Nord du projet sur la commune de Rosny sur Seine (cf. Figure 7).

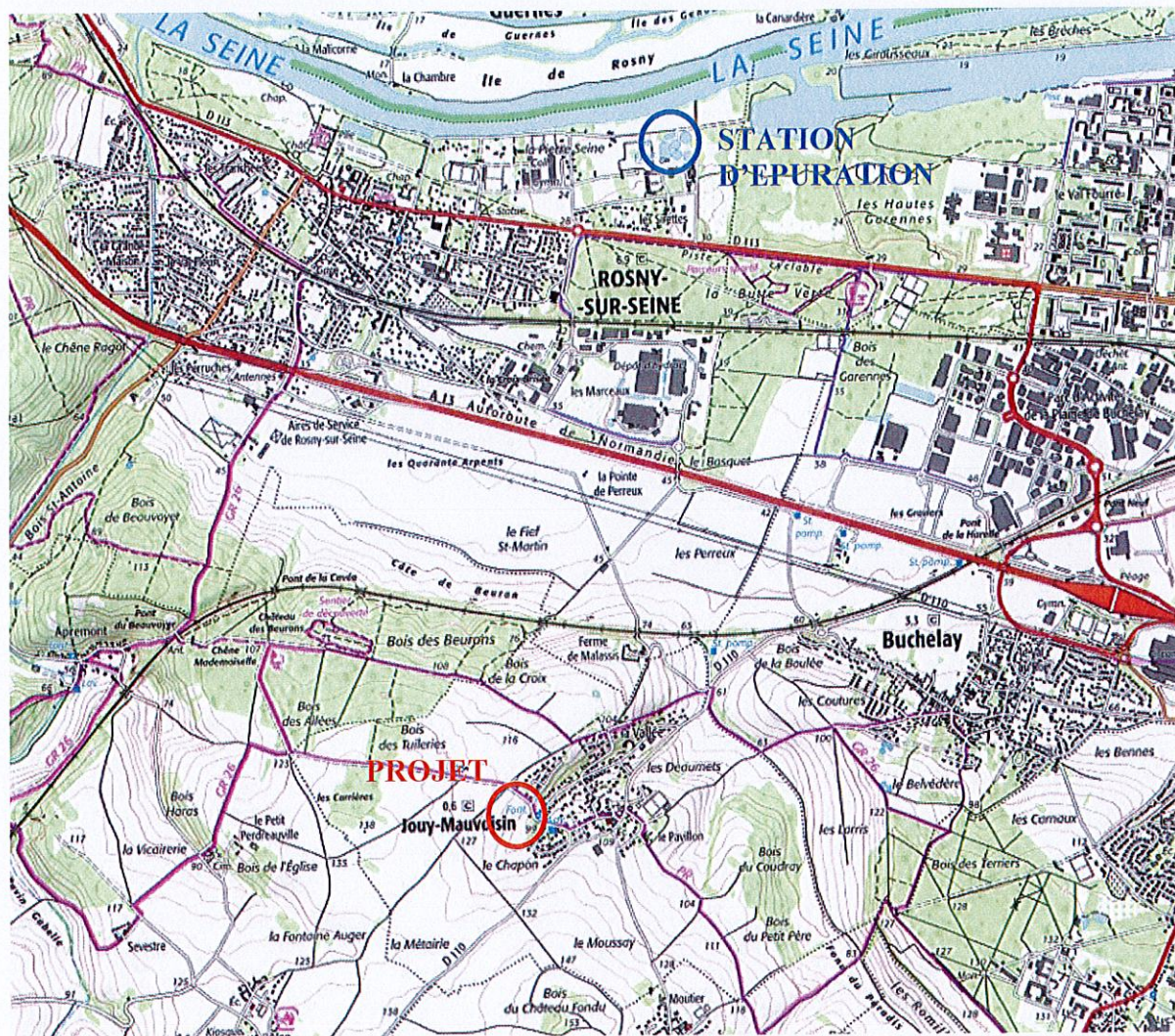


Figure 7 : Localisation de la station d'épuration recevant les eaux usées du projet

La station d'épuration de Rosny sur Seine a été mise en service en 2006. Le maître d'ouvrage est la communauté urbaine GPS&O (Grand Paris Seine & Oise). La station porte le code Sandre 037853101000 et a une capacité de 141 450 EH.

La station d'épuration a été mise aux normes en 2013 et peut répondre au développement de l'urbanisation dans les communes raccordées.

Le nombre de raccordés estimés est encore bien inférieur à la capacité de la station d'épuration avec moins de 100 000 habitants.

Le projet de lotissement comprenant 10 parcelles ne peut engendrer le dépassement de la capacité de la station d'épuration. Le raccordement du projet ne peut que réduire la sous charge de la station d'épuration.

Une demande d'autorisation est en cours auprès du GPS&O pour le raccordement du projet au réseau collectif d'eaux usées.

2.3. Alimentation en eau potable

Le raccordement en eau potable du projet sera exécuté depuis le réseau existant de la Rue de la Croix Saint-Nicolas.

La défense incendie est assurée par le poteau incendie existant dans la Rue de la Fontaine en face du lavoir, à environ 100m du projet.

2.4. Ordures ménagères

Un local poubelles sera mis en place à l'entrée du lotissement afin de permettre le ramassage des ordures ménagères depuis la Rue de la Croix Saint Nicolas, sans rentrer dans le lotissement.

2.5. Classement du projet selon la nomenclature de la Loi sur l'Eau

Le projet entre sous la rubrique « Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sol » de l'article R214-1 du Code de l'Environnement.

Le projet est soumis à Autorisation en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 de la Section 1 du Chapitre IV du Titre 1^{er} du Livre II du Code de l'Environnement.

Rubrique	Caractéristique	N° de rubrique	Classement
Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol	Superficie desservie : 9 762 m ² de projet 35,5 ha de culture amont	2.1.5.0	Autorisation

IV. DOCUMENT D'INCIDENCE

1. Etat initial du site et de son environnement

1.1. Implantation du projet

1.1.1. Bassin versant

Le site se trouve sur le bassin versant de la Seine-Aval. Le dit bassin versant est géré par Grand Paris Seine et Oise (GPS&O).

1.1.2. Topographie des lieux

Le projet se situe dans un talweg. L'altitude du site varie entre +110 m NGF et +102 m NGF. L'altitude du projet décroît de l'Ouest vers l'Est avec une pente moyenne d'environ 7,3%.

1.1.3. Contexte paysager

Le projet se trouve sur une zone de culture. Il est bordé par des habitations à l'Est et au Sud et par des cultures au Nord et à l'Ouest.

Afin de mieux rendre compte du paysage, voici des prises de vue effectuées le 31 août 2023 :









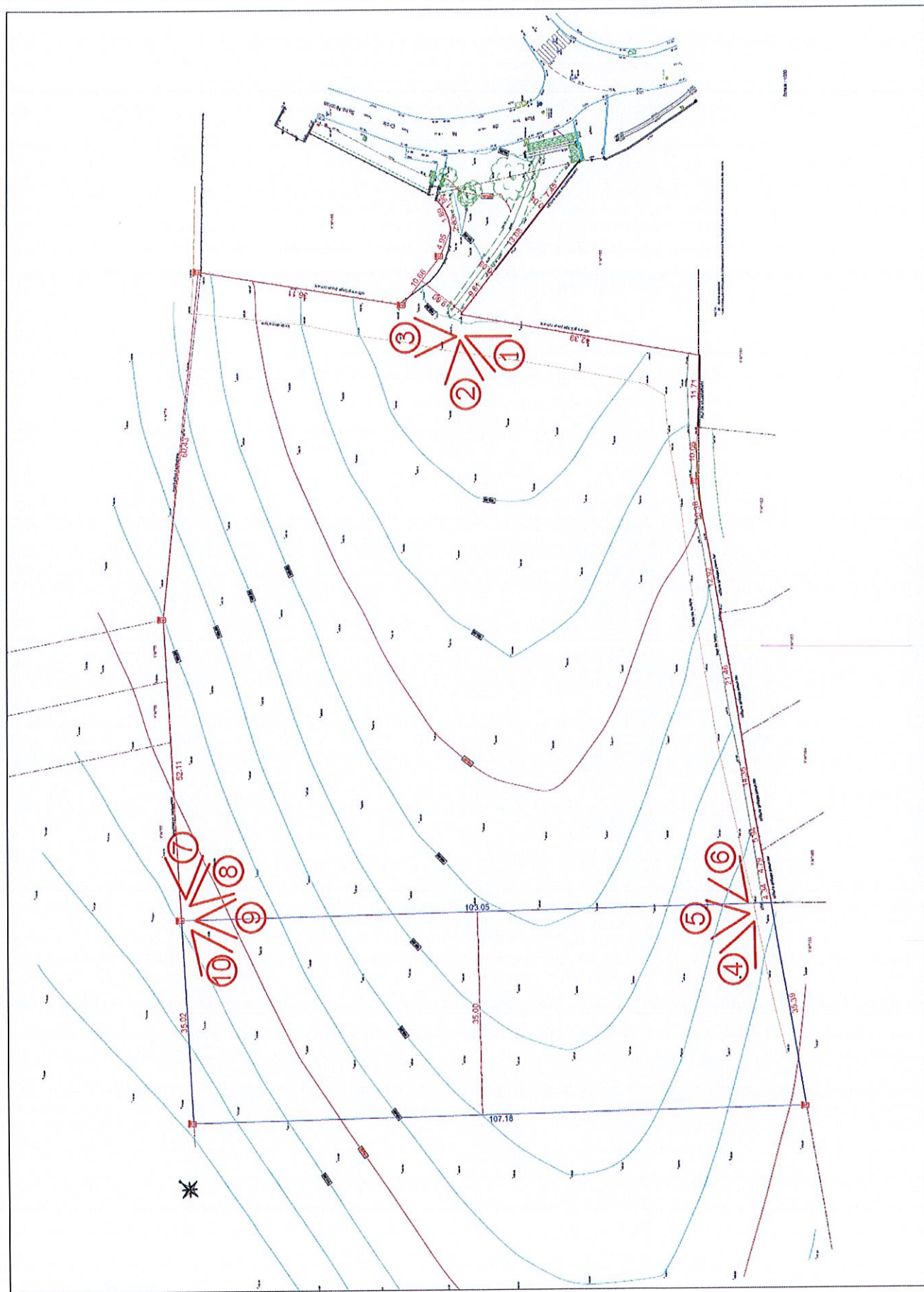


Figure 8 : Prises de vue et leur localisation.

Dossier d'autorisation – Projet de lotissement à Jouy-Mauvoisin

Février 2024

1.2. Géologie

Le projet se trouve sur la carte géologique de MANTES LA JOLIE (151) du Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) au 1/50 000^{ème} (cf. Figure 9). Le site est implanté sur des colluvions de fonds de vallée (CF) reposant sur de l'argile résiduelle à silex (notés Rs) Ces formations reposent sur un substrat crayeux daté du Campanien (C₆) :

CF. Colluvions de fond de vallée. Les colluvions de fond de vallée sont constituées par des limons ou des sables soliflués puis entraînés en aval, qui reposent parfois sur des matériaux plus grossiers, fragments centimétriques, 10 cm au maximum, légèrement émoussés, de nature pétrographique variée (calcaire, silex, meulière). On peut les considérer comme des alluvions de cours d'eau périglaciaires. On les rencontre au fond des petites vallées, sèches pour la plupart, et au creux de vallons latéraux. Ils sont plus abondants dans le Mantois au Sud et au Sud-Ouest de la feuille.

Rs. Argile résiduelle à silex. C'est un produit d'altération de la craie développé après l'exondation post-oligocène du Bassin de Paris sur les plateaux où affleure le Crétacé : Vexin normand à l'Ouest de l'Epte, Mantois et Vernonnois à l'Est de la faille de la Seine. Cette argile à silex n'est nulle part intercalée entre la craie et les formations tertiaires sus-jacentes, quel que soit leur âge. C'est une argile ferrugineuse (goethite), brun-rouge, à kaolinite dont l'écart réticulaire 001 compris entre 7,20 et 7,30 Å est supérieur à l'écart réticulaire des kaolinites types (7,14 Å), et à beidellite ferrière, renfermant des silex anguleux, et contaminée par des résidus des formations tertiaires (argile, sable, meulière, quartz « gros sel » des Sables de Lozère). Elle pénètre dans des poches de dissolution pouvant atteindre 10 m de profondeur, ce qui laisse penser que sa formation, peut-être pédologique, est concomitante des épisodes karstiques qui se sont développés au fur et à mesure de l'épirogenèse néogène du Bassin de Paris. Une grande partie des silex de l'argile à silex ont été repris dans les cailloutis de haut niveau et les colluvions quaternaires. Les limites entre l'argile à silex, le limon des plateaux et les cailloutis de haut niveau ne sont qu'approximatives.

C₆. Campanien : Craie blanche à Bélemnites. C'est une craie blanche et assez tendre avec silex noirs en bancs espacés à Mantes, plus rapprochés à la Roche-Guyon. A Chaignes, la craie campanienne renferme des montmorillonites alumino-ferrières et un peu d'i Mite. On y trouve à la base *Belemnites* qu ad rata et, au sommet, *B. mucronata*, avec *Micraster brongniarti* et *Echinocorys ovatus* souvent silicifiés, *Terebratula carnata*, *Magas pumilus*, *Ostrea vesicularis*. Cette craie est activement exploitée pour la fabrication du ciment. Les Foraminifères ont permis de subdiviser le Campanien en plusieurs zones. Le genre *Gavelinella* y est abondamment représenté (Épaisseur visible : 80 m).

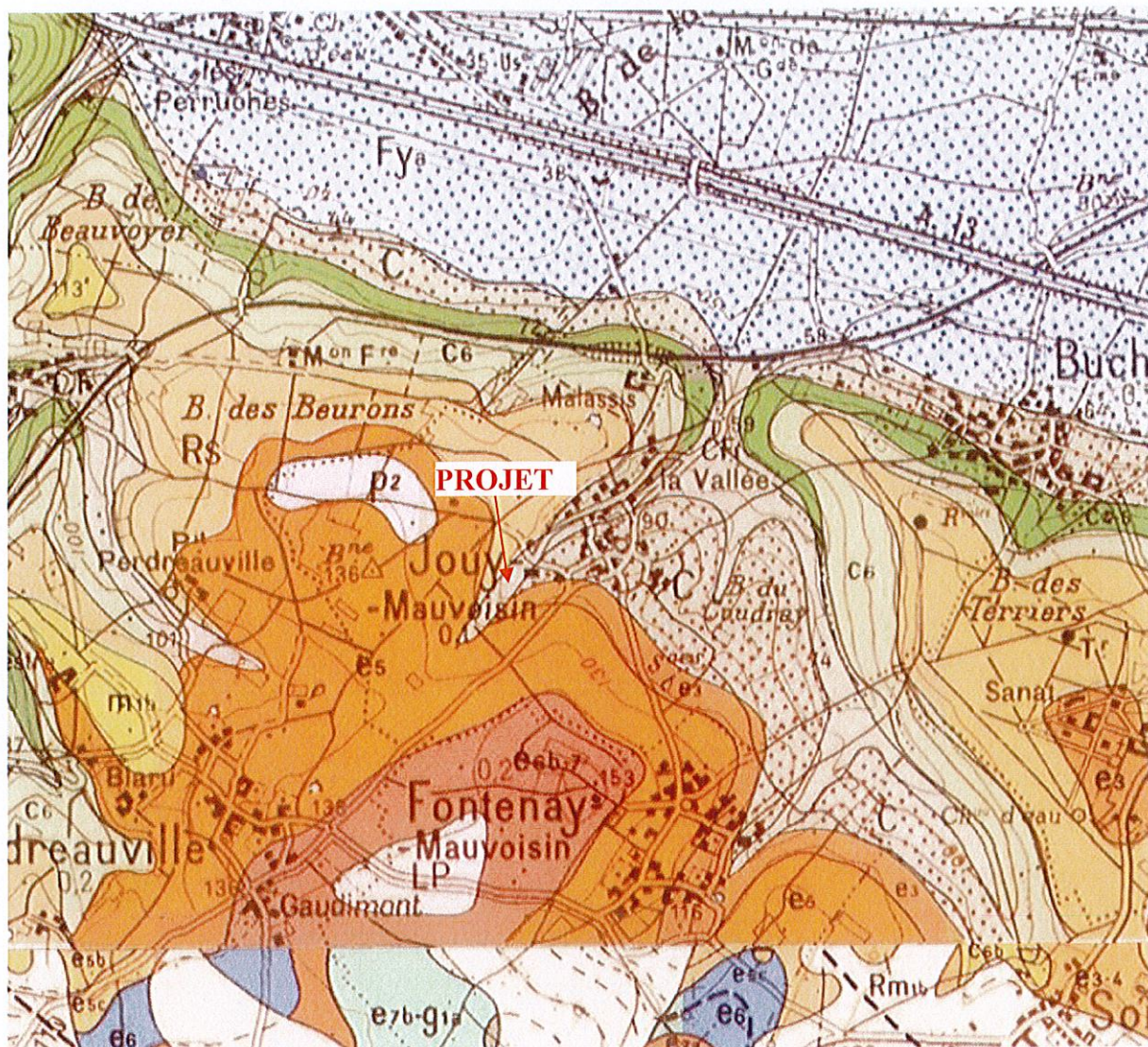


Figure 9 : Extrait de la carte géologique du BRGM au 1/50 000.

D'un point de vue perméabilité, les colluvions étant constitués de matériaux divers, ils peuvent avoir des perméabilités hétérogènes. La dispersion des eaux peut donc être variable et dépend de l'origine et de la constitution des colluvions. Les argiles à silex sous-jacentes sont très peu perméables. Le substrat crayeux est lui très perméable.

1.3. Hydrogéologie

1.3.1. *Nature de la ressource*

— A l'image de la quasi-totalité du département des Yvelines, la commune de Jouy-Mauvoisin est sur la nappe de la craie. Cette masse d'eau est référencée au niveau national sous le code HG102 et l'identité *Craie et Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix*.

La nappe de la craie représente la plus importante réserve d'eau exploitable au niveau régional. Elle dispose d'une fonction capacitive très élevée, sa perméabilité est double avec sa porosité matricielle d'une part et le domaine fissural d'autre part. Les circulations sont importantes au sein de la nappe avec un réseau de diaclases développé et des karsts où les circulations sont rapides et représentent de gros volumes.

Le toit de la nappe de la craie est soumis à de grandes variations saisonnières en fonction de l'état de la recharge et des variations spatiales directement liées à la topographie. Les relevés de sites de suivi piézométrique soulignent cette variabilité (cf. Tableau 2). Cette nappe est à surface libre. La puissance de cette nappe soutient très largement le débit d'étiage des cours d'eau superficiels. Le découpage des bassins hydrogéologiques est très proche du découpage des bassins superficiels.

Code Station	Commune	Coordonnées Lambert II étendu	Distance par rapport au projet	Période de mesure	Niveau NGF de la nappe
01516X0004/S1	Perdreauville	X : 547.153 Y : 2 442.844 Z : +55 m	2 km	1969 à 2023	+34,04 à +37,56 m
01812X0002/S1	Bréval	X : 541.141 Y : 2 438.579 Z : +125 m	9 km	1969 à 2001	+110,28 à +117,68 m
01813X0005/F	Montchauvet	X : 547.868 Y : 2 432.788 Z : +113 m	9 km	2014 à 2023	+71,96 à +72,79 m

Tableau 2 : Fiche synthétique des piézomètres proche du projet.

Le niveau piézométrique moyen du site donné par l'atlas hydrogéologique du BRGM se situe entre + 50 et + 60 m NGF (cf. Figure 10).

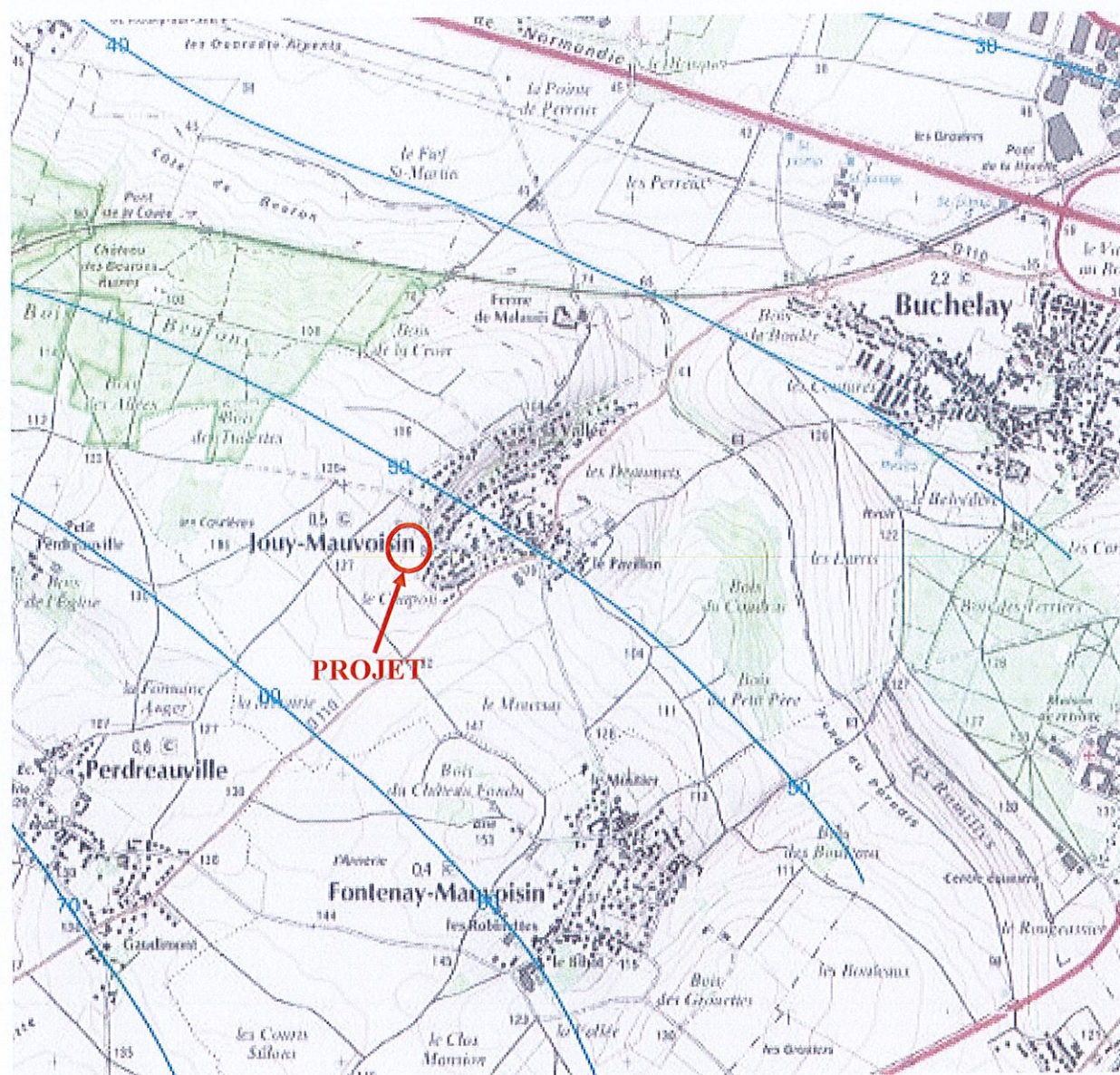


Figure 10 : Extrait de l'atlas hydrogéologique du BRGM (1/100 000).

1.3.2. Utilisation de la nappe

80% des besoins en eau potable du département des Yvelines sont assurés par la nappe de la craie. Les captages les plus proches sont situés sur les communes de Rosny sur Seine et Buchelay. Ils sont répertoriés sous les références BSS n°0151-7X-0020 (Perruches), n°0151-7X-0072 (P1), 0151-7X-0052 (P2), 0151-7X-0064 (PGR) et 0151-7X-0025 (Malassis).

Les captages sont situés entre 1 et 2,5 kilomètres du site du projet. Le site du projet se trouve dans l'aire d'alimentation mais hors des périmètres de protection rapproché des captages. (cf. [Figure 11](#)).

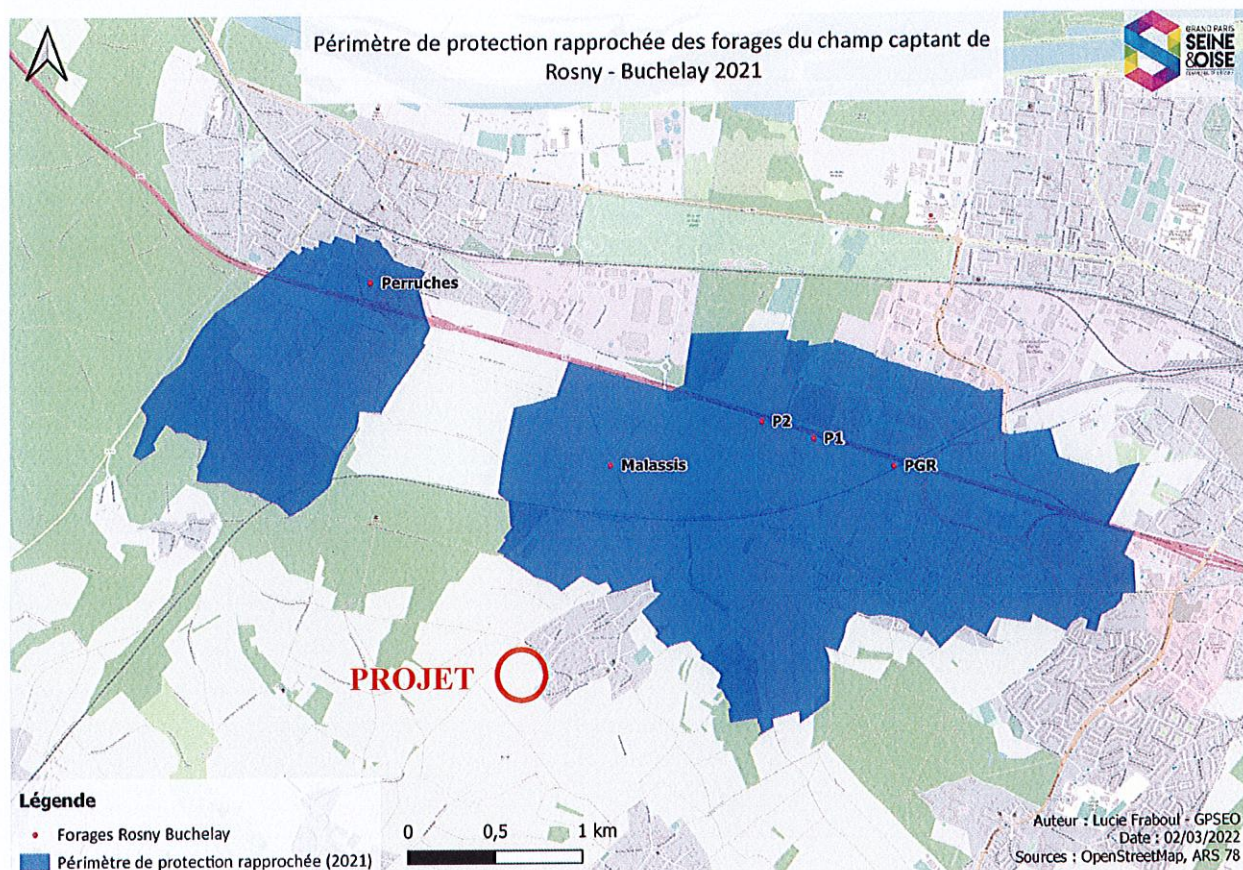


Figure 11 : Carte de localisation des captages et leurs périmètres de protection sur la commune de Jouy Mauvoisin (Source : GPSEO).

1.4. Climatologie générale

Les informations météorologiques présentées sont celles fournies par la station Météo France de Magnanville.

Le département des Yvelines est soumis à un climat de type tempéré avec une influence océanique vers l'Ouest, et continentales vers l'Est.

Les températures mesurées sont douces avec une moyenne annuelle comprise entre 11 et 12°C. Le mois le plus froid est janvier avec 1,7°C de moyenne et le plus chaud est juillet avec 25,5°C de moyenne. Les températures négatives sont mesurées entre les mois d'octobre et mai. En moyenne, une quarantaine de jours de gelées sont observés par an.

Les vents dominants sont de secteur Ouest et des épisodes orageux sont assez fréquents en été.

La pluviométrie moyenne est de 673 mm. Les mois de mai et novembre sont les mois les plus pluvieux avec 63,1 et 60,9 mm, février et août étant les moins pluvieux avec respectivement 49,4 et 49,8 mm.

1.5. Hydrographie

1.5.1. *La Seine*

(Source : Agence de l'Eau Seine-Normandie et DRIEAT Ile de France)

Le site du projet fait partie du bassin versant de la Seine.

Dans son ensemble le bassin versant de la Seine est très vaste, il représente 78 600 km². Il est presque entièrement situé dans le bassin parisien sur un socle calcaire. Le relief de ce bassin est peu accidenté et l'altitude moyenne est faible (<300m). La structure géologique contrôle le tracé du réseau hydrographique de surface qui se compose de cours d'eau à faible pente, coulant globalement de l'est vers l'ouest en incisant les formations sédimentaires.

Le cours de la Seine a une orientation générale du sud-est vers le nord-ouest. Elle prend sa source sur le plateau de Langres à 471 mètres d'altitude et se jette 776 kilomètres plus loin dans la Manche entre Le Havre et Honfleur. Ses principaux affluents (Aube, Marne, Yonne, Oise et Eure) ont un régime hydraulique identique au sien, avec des débits maximaux atteints en hiver et des étiages en été.

La commune de Jouy Mauvoisin se situe dans l'unité hydrographique appelée Seine Mantoise et plus particulièrement « la Seine du confluent de la Mauldre au confluent de l'Epte », située à l'aval de l'agglomération parisienne.

Dans cette unité hydrographique la Seine reste de qualité physicochimique moyenne (parfois médiocre à cause de l'ammonium). La qualité physico chimique des affluents est très hétérogène. Certains ont une bonne qualité physico-chimique (Montcient, Aubette) et, d'autres, une médiocre à mauvaise, notamment, pour l'azote et le phosphore (Orgeval, rus de Fontenay et de Bléry). Cette dégradation est liée aux rejets de temps de pluie des sites

industriels et des artisans, aux nombreux aménagements artificialisant les berges et le lit des cours d'eau et aux pollutions accidentelles et diffuses par les nitrates et pesticides. Le potentiel écologique est fortement perturbé par les dysfonctionnements des systèmes de collecte par temps sec et temps de pluie. La forte pression anthropique contribue à la dégradation des milieux rivulaires.

La continuité écologique du fleuve reste moyenne compte tenu des ouvrages liés à l'activité du transport fluvial. Tous les affluents ont un indice invertébré de qualité mauvaise, sauf la Montcient. Ils sont marqués par une hydromorphologie très défavorable et impactés par une zone urbaine dense, notamment, les rus de Senneville et d'Orgeval. Ce territoire constitue également un enjeu majeur pour l'AEP puisqu'il regroupe d'importantes unités de production d'eau potable de la région : Flins- Aubergenville, Saint-Martin-la-Garenne et Rosny-sur-Seine alimentant environ 930 000 habitants. Les champs captant le long de la Seine sont soumis à différentes sources de pollution (diffuse, ponctuelle, accidentelle) à l'origine de problèmes de qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable. Les pesticides sont présents sur cette unité hydrographique, particulièrement sur la Montcient et l'Orgeval.

Les données physico-chimiques de la station de Méricourt située à environ 6 km en aval du projet, indique un mauvais état chimique des eaux et un bon état au niveau des polluants spécifiques de l'état écologique.

1.5.2. Les eaux de ruissellement

Le projet se situe dans un talweg, il reçoit les eaux de ruissellement qui s'écoulent depuis le plateau. Les eaux s'écoulent via les vallons secs (talweg) vers le fleuve de la Seine (cf. Figure 12).

Concernant plus particulièrement le site du projet, étant donnée la topographie du terrain, les eaux de ruissellement se dirigent selon un axe Sud-Ouest / Nord-Est. (cf. Figure 13).

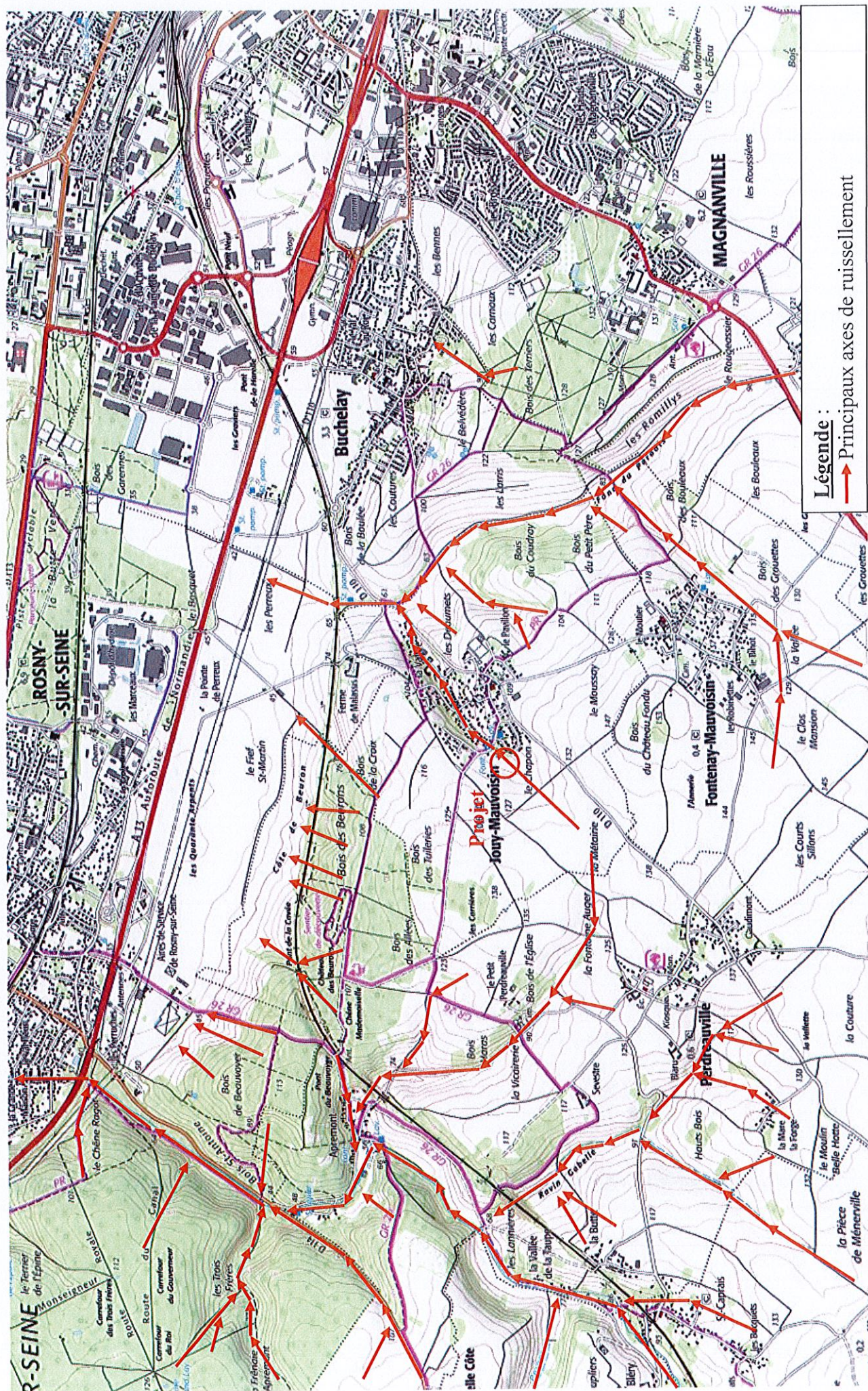


Figure 12 : Sens d'écoulement des eaux pluviales autour du projet.

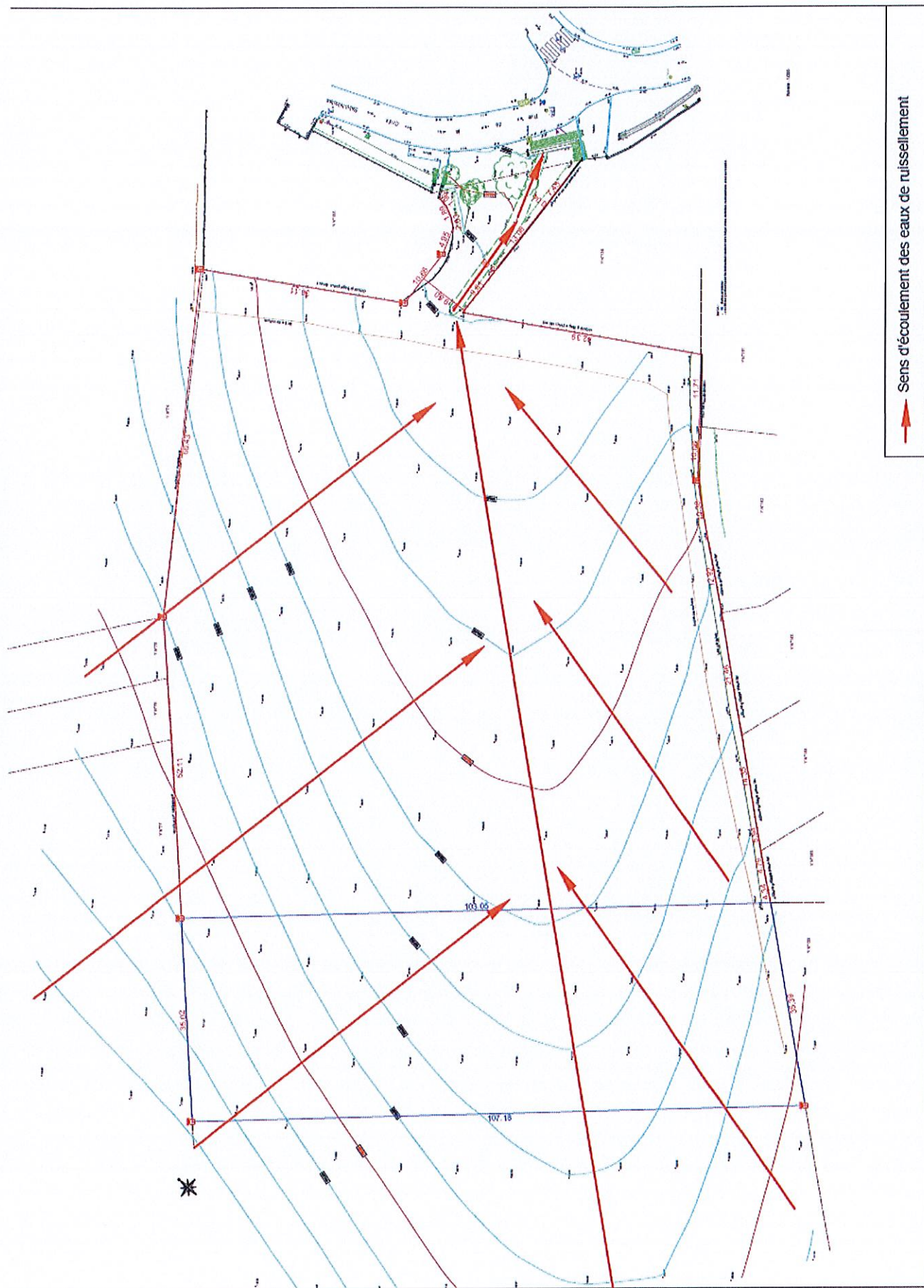


Figure 13 : Sens d'écoulement des eaux de ruissellement sur le site du projet, à l'état initial

Dossier d'autorisation – Projet de lotissement à Jouy-Mauvoisin

Février 2024

L'exutoire naturel du site se trouve donc dans la partie Nord-Est du terrain. Le terrain est actuellement en culture. Une noue est existante le long de l'accès à la parcelle afin d'acheminer les eaux de ruissellement vers le Ru de Jouy au niveau de la Rue de la Croix Saint Nicolas.

1.6. Documents d'urbanisme

La commune de Jouy-Mauvoisin fait partie du territoire de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Selon le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), le projet se situe dans une zone 1AUDa, correspondant à une « Zone à urbaniser mixte ». Le terrain du projet fait également l'objet d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation).

Le règlement de la zone 1AU et l'OAP sont présentées en annexe 2.

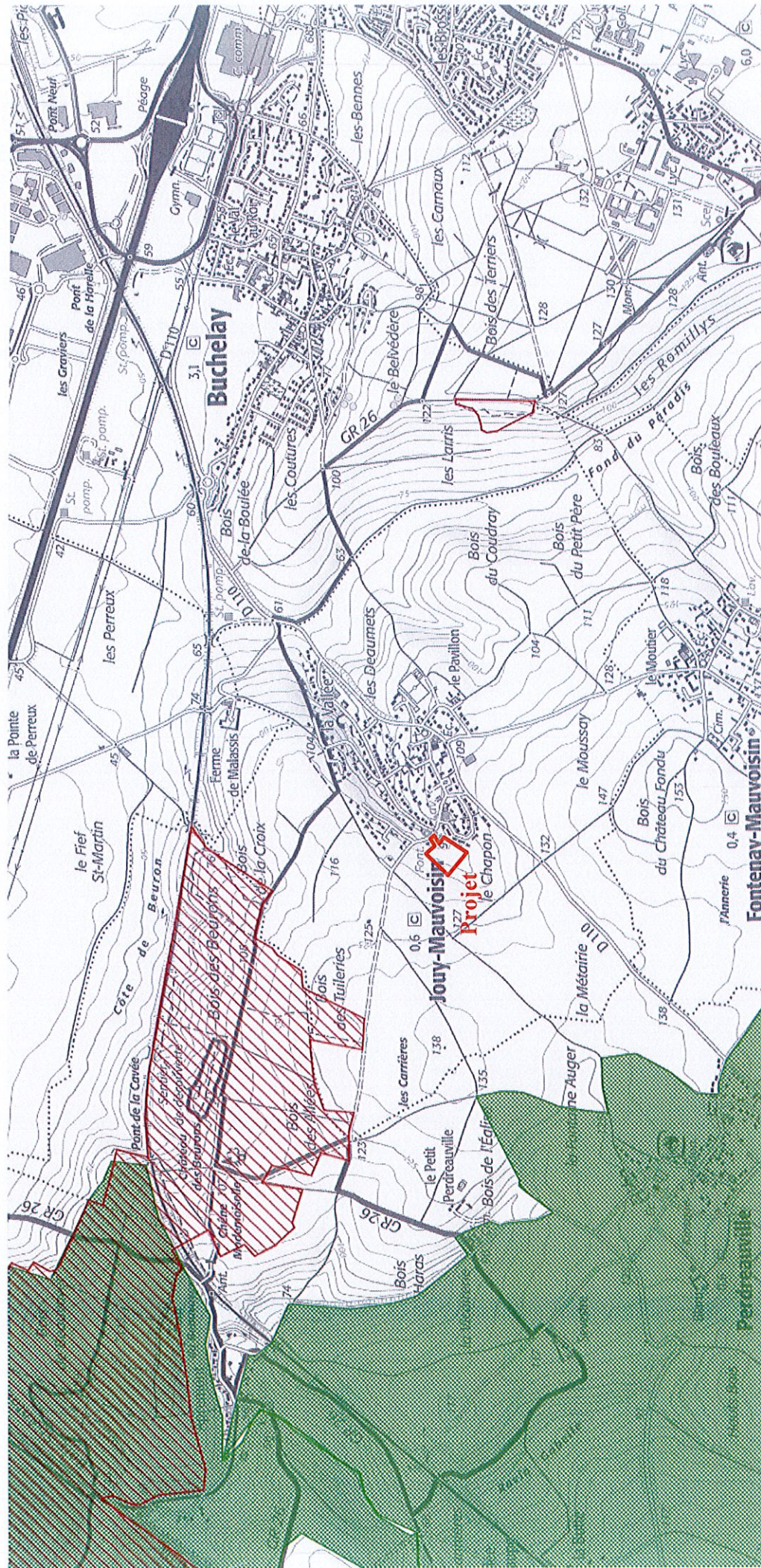
Le présent projet prévoit la réalisation de constructions à usage d'habitation, ainsi le projet apparaît compatible avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

1.7. Milieu naturel

Les précautions à prendre en matière de préservation du milieu naturel sur la commune de Jouy Mauvoisin sont les zones naturelles (source : DREAL Haute-Normandie):

A proximité du projet, on dénombre un site Natura 2000, une zone naturelle d'intérêt floristique et faunistique (ZNIEFF) de type I et une ZNIEFF de type II (cf. annexe 3) :

- Site Natura 2000 : « Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny ».
- ZNIEFF de type I : « *Coteaux des Larris à Buchelay* ».
- ZNIEFF de type II : « *Plateau de Longnes* ».



Légende : □ ZNIEFF - type 1

▨ ZNIEFF - type 2

▨ Zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000

Figure 14 : Carte des zones naturelles à proximité de la commune de Jouy Mauvoisin (Source DRIEAT Ile de France)

Concernant plus particulièrement le site du projet, il ne se situe dans aucune zone naturelle, il correspond à une zone de culture.

La réalisation du projet n'aura donc pas d'impact sur le milieu naturel.

1.8. Risques naturels et technologiques

En terme de risque naturel et technologique, le site du projet ne se trouve pas dans une zone soumise au risque.

1.8.1. Inondations

La commune de Jouy Mauvoisin ne se trouve dans aucun périmètre de PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation).

Elle n'est pas soumise au risque d'inondation par débordement de cours d'eau ni au risque d'inondation par remontée de nappe (zone de sensibilité très faible).

Le risque d'inondation par ruissellement n'est pas défini à l'échelle de la commune mais le site du projet se situe dans un axe de ruissellement.

L'imperméabilisation supplémentaire liée à la construction de bâtiments et de voiries sera compensée par la mise en place d'aménagement visant à diminuer le ruissellement et éviter une dégradation par rapport à la situation actuelle. De plus, des ouvrages sont prévus en amont du projet afin de gérer les eaux provenant de l'amont et qui s'écoulent via l'axe de ruissellement traversant le projet.

1.8.2. Mouvement de terrain et cavités souterraines

Une ancienne carrière de craie se trouve sur la commune de Jouy Mauvoisin à environ 300 m du site du projet. Le terrain du projet n'est pas impacté.

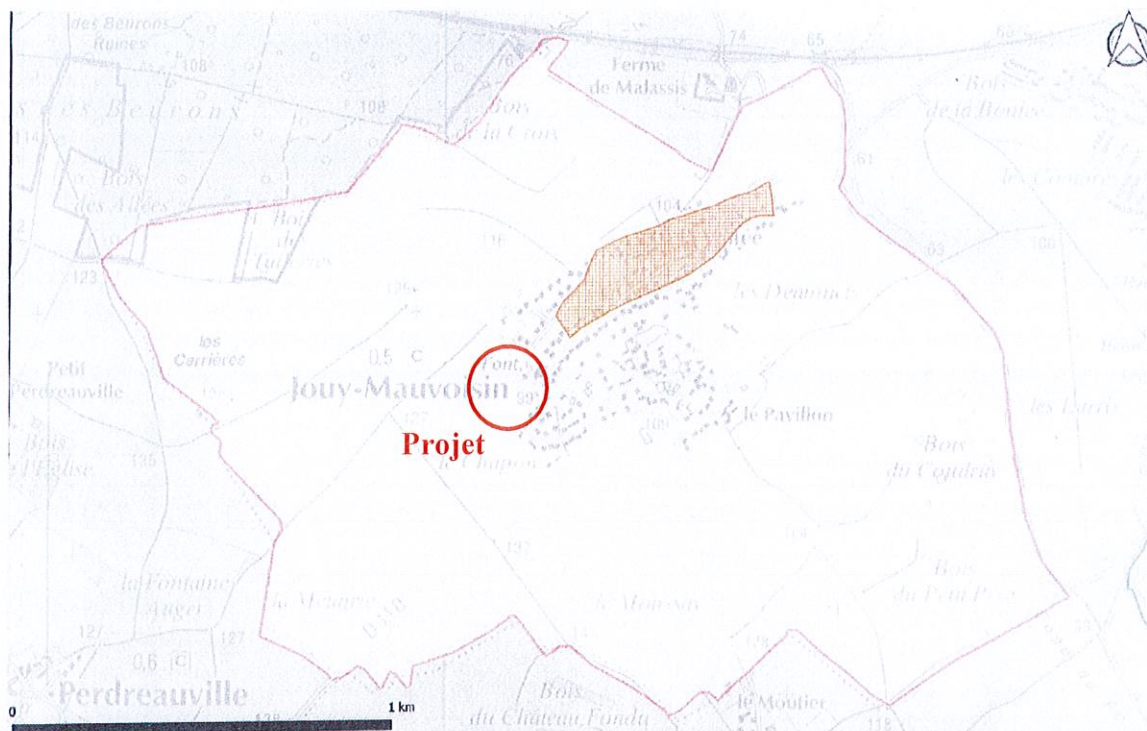


Figure 15 : Carte des cavités souterraines sur la commune de Jouy-Mauvoisin (BRGM)

Le site du projet est concerné par un aléa retrait-gonflement des argiles moyen à fort.

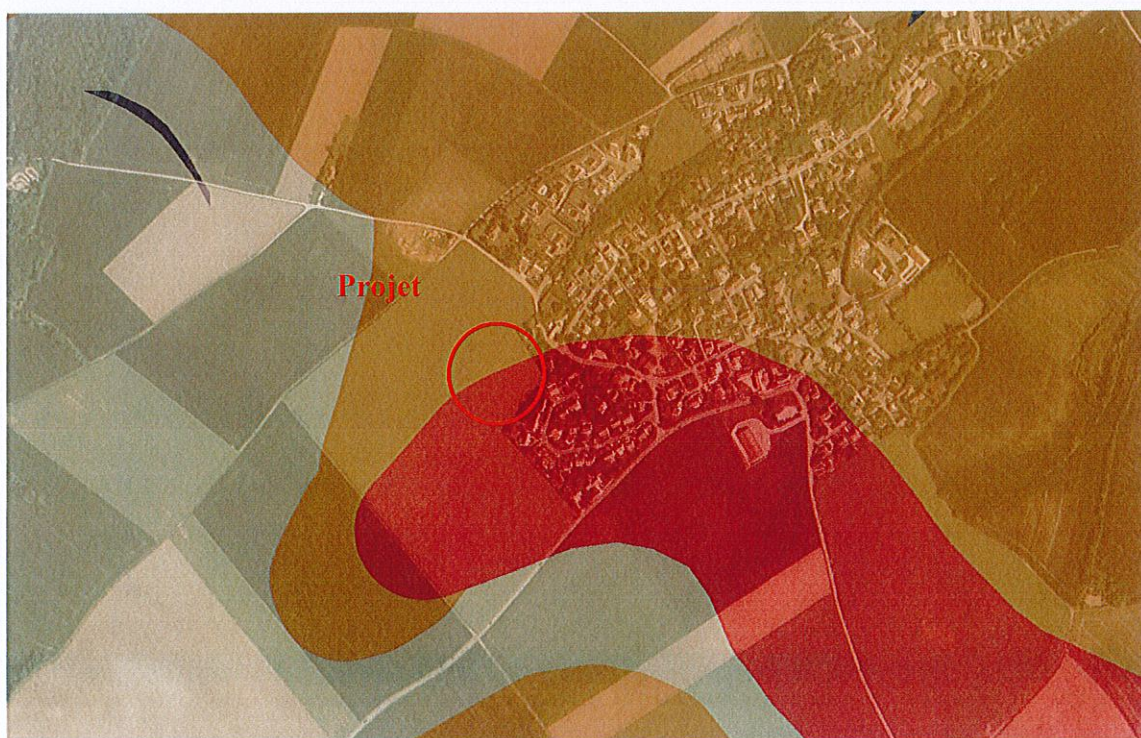


Figure 16 : Carte de l'aléa retrait-gonflement des argiles sur la commune de Jouy-Mauvoisin (BRGM)

1.9. Comportement hydraulique initial

1.9.1. *Caractéristiques du bassin versant*

La zone d'étude se compose du projet et des cultures en amonts dont les eaux de ruissellement transitent par le terrain du projet. Les cultures en amont sont divisées en deux sous bassins-versants (BV1 et BV2). Les principales caractéristiques physiques du bassin versant sont résumées dans le tableau suivant.

Paramètre	Etat initial du site du projet	Etat initial du bassin versant en amont du projet	
Surface	9 815 m ²	300 000 (BV1)	55 000 (BV2)
Occupation du sol	Culture (100%)	Culture (100%)	Culture (100%)
Réseau de drainage	Noue existante en point bas	Non	Non
Plus long trajet hydraulique (L)	109 m	707	479
Altitude du point haut (selon L)	+ 110 m	137	130
Altitude du point bas (selon L)	+ 102 m	106	108
Pente moyenne suivant L	7,34 %	4,38 %	4,59 %

Tableau 3 : Principales caractéristiques physiques du bassin versant initial.

1.9.2. *Temps de concentration des eaux*

Le temps de concentration des eaux est le temps mis par une goutte tombant au point haut du bassin versant pour en atteindre l'exutoire. Cette caractéristique du bassin versant est calculée à partir des caractéristiques présentées ci-dessus et est importante pour transcrire la soudaineté et la violence des crues.

Plusieurs méthodes de calcul de ce temps de concentration ont été employées, dont Passini, Ventura, Kirpich et Giandotti. Le temps de concentration moyen calculé sur le terrain du projet est **6 minutes**. Sur les cultures en amont les temps de concentration sont de **23 minutes pour le BV 1 et 13 minutes pour le BV 2**.

1.9.3. Intensité de pluie de projet

- Formule de Montana

La pluie à prendre en compte est une pluie de fréquence de retour centennale. Cette pluie est modélisée à partir de données statistiques régionales fournies par Météo France. La formule de Montana (Méthode superficielle de Caquot de l'Inspection technique de 1977) présentée ci-dessous permet de calculer l'intensité de cette pluie centennale.

$$I_t = 60 \times a(T) \times t_c^{-b(T)}$$

Avec : I, l'intensité de pluie en mm/h

t_c , le temps de concentration des eaux en minutes

a et b les coefficients de Montana pour la fréquence de retour et la région considérées

Pour le terrain du projet et une fréquence de retour centennale, les coefficients de Montana sont :

$$a = 5,622$$

$$b = 0,498$$

Pour les cultures en amont et une fréquence de retour trentennale, les coefficients de Montana sont :

$$a = 17,32$$

$$b = 0,833$$

La probabilité d'obtenir un événement pluvieux exceptionnel sur toute une surface est d'autant moins grande que la surface est importante. La formule de Montana peut être affinée en tenant compte de la surface du projet. Cette surface est appelée surface d'abattement.

L'utilisation de cette méthode donne des pluies dont les caractéristiques sont les suivantes :

Pluie centennale sur le terrain du projet :

- **Durée de la pluie : 30 minutes**
- **Intensité maximale : 159 mm/h**
- **Hauteur totale : 32 mm.**

L'évolution de l'intensité des pluies au cours du temps serait la suivante :

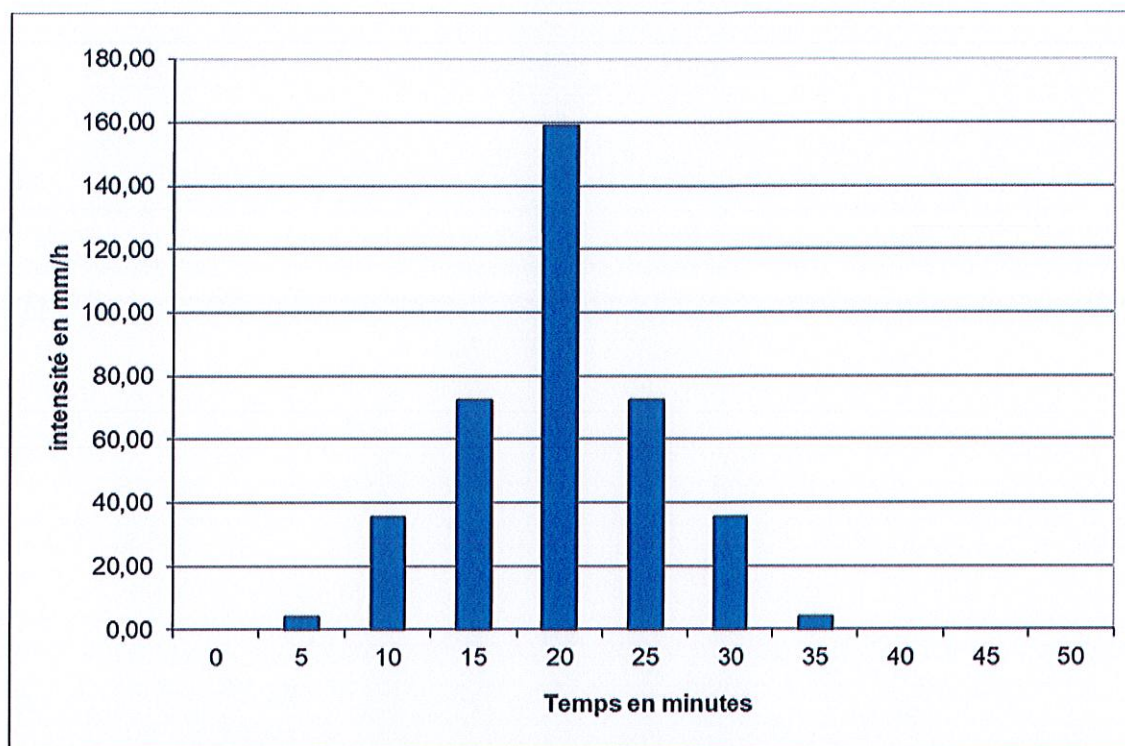


Figure 17 : Modèle de pluie centennale retenu pour le projet.

Pluie trentennale sur les cultures en amont du projet :

- **Durée de la pluie : 144 minutes**
- **Intensité maximale : 178 mm/h**
- **Hauteur totale : 40 mm.**

L'évolution de l'intensité des pluies au cours du temps serait la suivante :

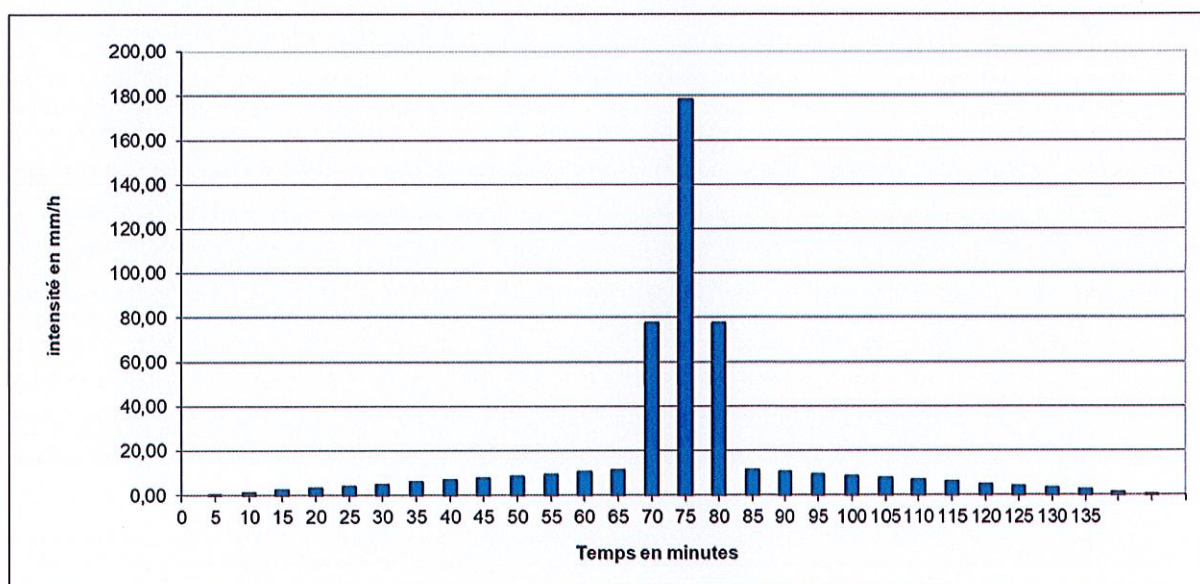


Figure 18 : Modèle de pluie centennale retenu pour le projet.

1.9.4. Débit de pointe

La pluie calculée précédemment et considérée comme uniforme à l'échelle du projet, génère un débit à l'exutoire du bassin versant unitaire. A partir de la formule rationnelle, qui reprend les caractéristiques du bassin versant et de la pluie, le débit de pointe est le suivant :

$$Q = C \times I \times S$$

Avec: Q, le débit de pointe en m³/s

C, le coefficient de ruissellement en % (30 % pour le cas d'un herbage)

I, l'intensité de la pluie en mm/h (déterminée ci-dessus)

S, la superficie du bassin versant unitaire en m²

Terrain du projet :

Dans le cas présent, la pluie centennale sur le site du projet génère **un débit de pointe de 129 l/s**.

L'évolution de ces débits de pointe au cours du temps est la suivante :

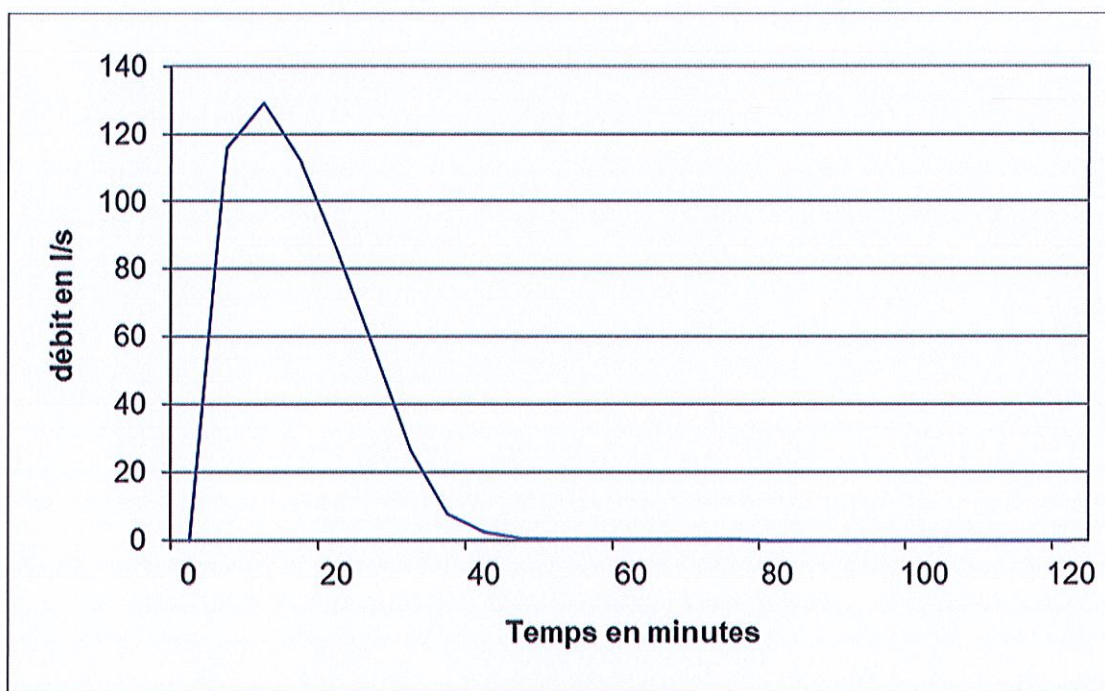


Figure 19 : Modélisation du débit à l'exutoire du terrain du projet à l'état initial pour une pluie centennale.

A l'état initial, une pluie d'occurrence centennale déverse 161 m³ d'eau vers l'exutoire, en 1h00 avec un débit maximal de 129 l/s.

Cultures en amont du projet :

Sous-bassin versant BV1 :

Dans le cas présent, la pluie trentennale sur le BV1 génère **un débit de pointe de 518 l/s.**

L'évolution de ces débits de pointe au cours du temps est la suivante :

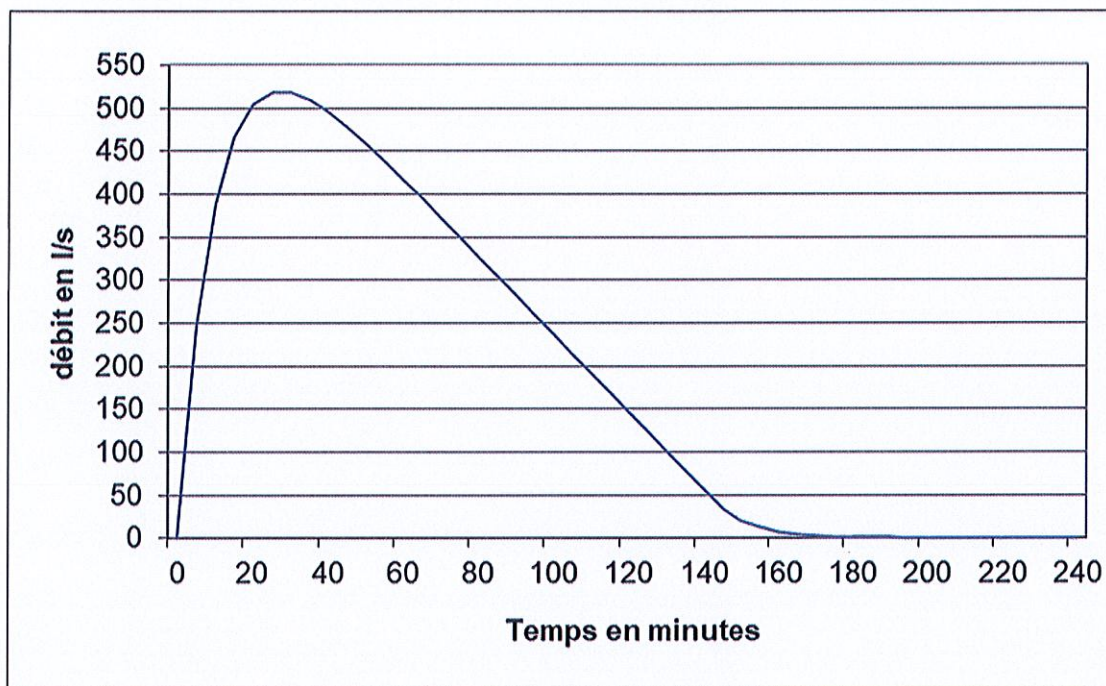


Figure 20 : Modélisation du débit à l'exutoire du BV1 des cultures en amont à l'état initial pour une pluie trentennale.

A l'état initial, une pluie d'occurrence centennale déverse 2738 m³ d'eau vers l'exutoire, en 3h00 avec un débit maximal de 518 l/s.

Sous-bassin versant BV2 :

Dans le cas présent, la pluie trentennale sur le BV2 génère **un débit de pointe de 98 l/s.**

L'évolution de ces débits de pointe au cours du temps est la suivante :

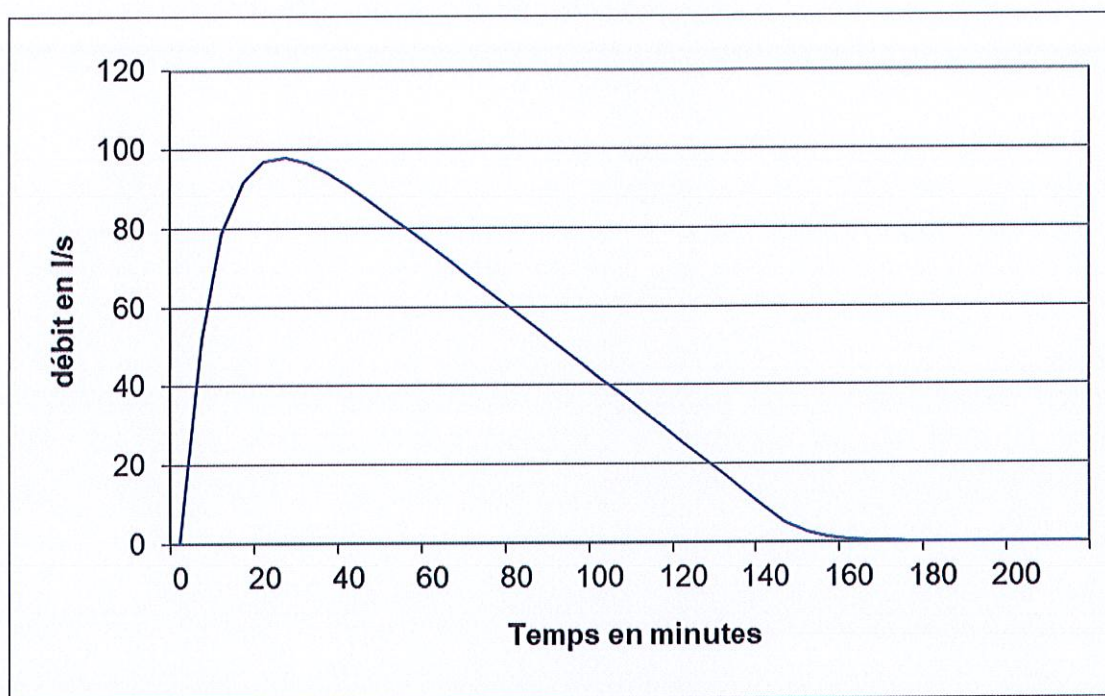


Figure 21 : Modélisation du débit à l'exutoire du BV2 des cultures en amont à l'état initial pour une pluie trentennale.

A l'état initial, une pluie d'occurrence centennale déverse 502 m³ d'eau vers l'exutoire, en 3h00 avec un débit maximal de 98 l/s.

2. Les effets du projet sur son environnement

2.1. Volet hydraulique

Dans le cadre du projet, les bassins versants initiaux sont inchangés. L'objectif fixé pour cette étude est de pouvoir maintenir un débit de fuite des eaux de ruissellement égal à 2 l/s pour le site du projet et 70 l/s pour les cultures en amont (2 l/s/ha). Les mêmes calculs que pour l'état initial établis ci-dessus sont réalisés pour les bassins versants à l'état final.

2.1.1. *Caractéristiques du bassin versant à l'état final*

Paramètre	Projet		Cultures amont BV1	Cultures amont BV2
Parties concernés	10 lots à bâtir + Voirie + Bassins		Terrains en amont du projet	
Superficie	9 815 m²		300 000	55 000
Occupation du sol	Surfaces imperméabilisées	Surfaces d'espaces verts	Culture	
	1 000 m ² de toitures	7 230 m²		
	1 585 m² de voirie			
Coefficient de ruissellement C	48,44 % (73,66% x 0,3 et 26,34% x 1)		30 %	
Réseau de collecte	Noue existante vers le Ru de Jouy			
Plus long chemin hydraulique L	109 m		707	479
Altitude du point haut de L	+ 110 m		+ 137 m	+ 130 m
Altitude du point bas de L	+ 102 m		+ 106 m	+ 108 m
Pente moyenne de L	7,34 %		4,38%	4,59%

Tableau 4 : Principales caractéristiques des sous-bassins versants à l'état final



Figure 22 : Découpage des sous bassins versants à l'état final.

Dossier d'autorisation – Projet de lotissement à Jouy-Mauvoisin

Février 2024

Pour chaque lot, il a été retenu une surface de toiture de 100 m² à laquelle s'ajoute 75 m² de surfaces imperméabilisées (terrasses, parking et autres).

Au total, les surfaces imperméabilisées du projet représentent 2 585 m² soit 48,44 % de la surface totale du projet.

2.1.2. Rampe d'accès au terrain du projet

L'accès au terrain du projet depuis la Rue de la Croix Saint Nicolas se fait par une rampe. Celle-ci se trouve entre les parcelles voisines Y n°155 et Y n°156 et fait environ 10 m de largeur. La voirie d'accès au projet sera réalisée sur cette rampe avec une largeur d'environ 5 m. Etant donné le contexte (pente importante, espace restreint), les eaux de ruissellement de cette rampe ne peuvent être gérées en intégralité. Une noue existe le long de la parcelle Y n°156, elle reçoit actuellement les eaux de ruissellement provenant de la culture en amont et continuera de recevoir les eaux de surverses des ouvrages prévus sur le projet. Elle sera retravaillée afin de continuer à assurer son rôle, cette noue appelée noue « J », représente 2 m de largeur et 50 cm de profondeur en son centre avec 10 % de pente. Elle a donc un débit admissible de 780,70 l/s.

La rampe d'accès au projet sera orientée de façon à ce qu'un maximum d'eaux de ruissellement se dirige vers la noue « J ». Une surverse en gabion sera aménagée sur la noue « J » vers le Ru. (cf. Figure 29).

Un caniveau sera mis en place en partie basse de la rampe d'accès, le long de la Rue de la Croix Saint Nicolas afin d'acheminer les eaux du bas de la rampe directement vers le Ru.

Lors d'événements pluvieux exceptionnels une partie des eaux de ruissellement pourra s'écouler directement vers la Rue de la Croix Saint Nicolas et le Ru en aval.

La rampe représente une surface de 425 m² imperméabilisée soit un débit de pointe de 39 l/s pour une pluie centennale et un volume de 15 m³.

2.1.3. Calculs hydrauliques pour le terrain du projet à l'état final

Sur le même principe et avec les mêmes outils que pour le calcul de l'état initial, les mêmes paramètres hydrauliques ont été calculés pour le bassin versant à l'état final.

- Le temps de concentration

Le temps de concentration des eaux sur le bassin versant est de **6 minutes**.

- Le débit de pointe et le volume ruisselé

Avec un temps de concentration des eaux de 6 minutes, le débit de pointe peut être calculé à l'aide de la formule de Montana comme il l'a été fait pour l'état initial. Pour une pluie centennale, **le débit de pointe calculé est de 213 l/s et le volume ruisselé égal à 260 m³** (cf. Figure 23).

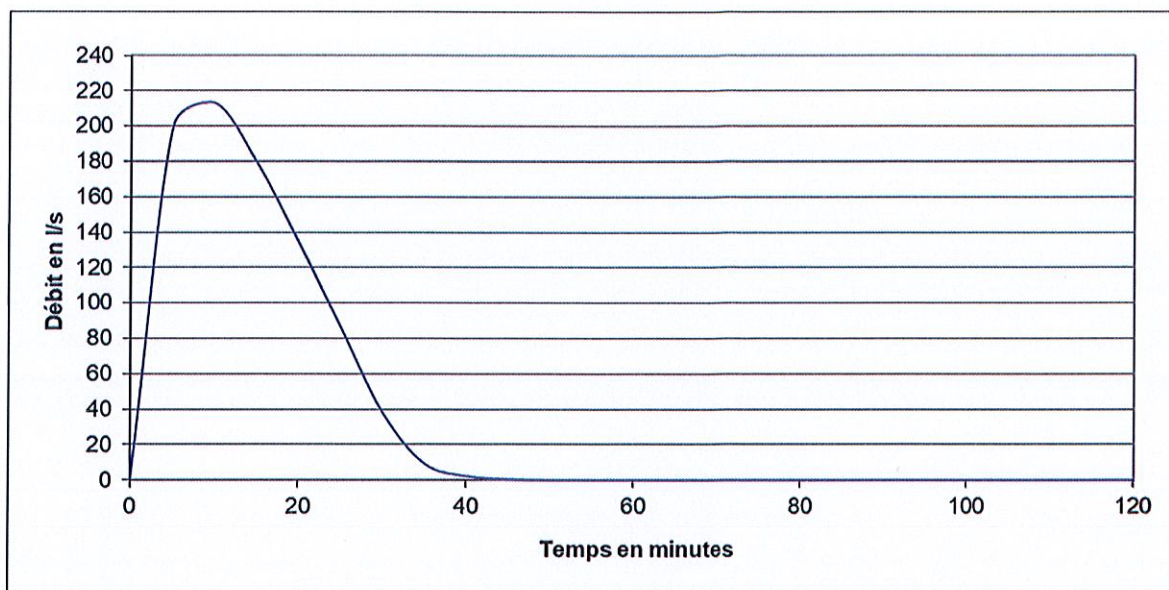


Figure 23 : Modélisation du débit à l'exutoire du terrain du projet à l'état final pour une pluie centennale.

- L'exutoire de surverse

Les eaux de ce bassin versant sont gérées par trois bassins de stockage-infiltration reliés entre eux par surverse. Ce dispositif de stockage est suffisamment dimensionné pour contenir les eaux d'une pluie d'occurrence centennale, l'évacuation des eaux sera faite par infiltration.

Par mesure de précaution, une surverse sera aménagée sur les ouvrages vers la noue « J » et le Ru en aval, en cas d'évènement exceptionnel (supérieur à la pluie centennale). (cf. Figure 29).

- Les mesures compensatoires

Il a été décidé l'aménagement de trois bassins afin de gérer les eaux pluviales issues de ce bassin versant.

Les eaux pluviales sont récupérées par des caniveaux et avaloirs sur la voirie et dirigées vers les bassins. Les bassins seront équipés de redans afin de les étager dans la pente et reliés entre eux par surverses sur la voirie.

Les eaux seront stockées dans les bassins avant d'être évacuées par infiltration.

Le bassin « C » sera équipé d'une surverse vers la noue « J » à l'entrée du projet, en cas d'évènement exceptionnel (supérieur à la centennale). (cf. Figure 29).

Des talus plantés seront aménagés le long de la limite Nord-Est du projet afin d'éviter tout ruissellement vers les parcelles aval, notamment les deux habitations voisines.

- La gestion des eaux de toitures sur les parcelles

La gestion des eaux de toitures de chaque parcelle doit être assurée sur les parties privatives de chaque lot. Ceci limite donc le débit de pointe et le volume ruisselé à l'exutoire du bassin versant. Le débit de pointe calculé devient donc **187 l/s** et le **volume ruisselé égal à 229 m³** (cf. Figure 24).

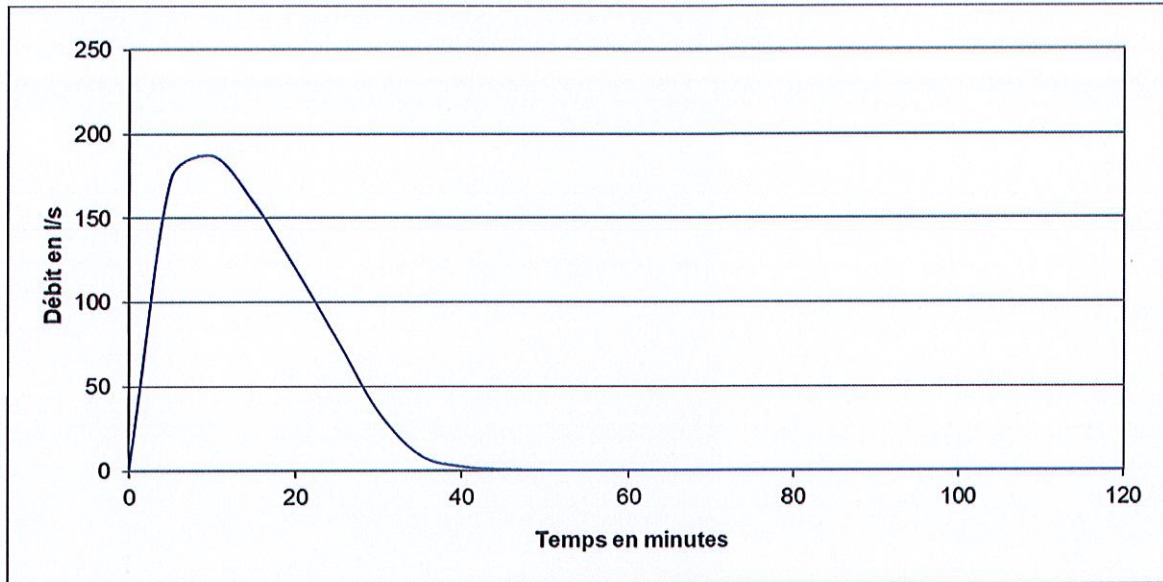


Figure 24 : Modélisation du débit à l'exutoire du terrain du projet à l'état final avec gestion des eaux de toitures pour une pluie centennale.

- Le stockage

Les bassins permettent le stockage des eaux pluviales en surface avant infiltration dans le sol.

Le bassin de stockage-infiltration « A » fait 100 m² de surface au sommet et 47 m² à la base. La profondeur du bassin en son centre est de 40 cm. Si l'on tient compte de la forme trapézoïdale de l'ouvrage, **le bassin A permet le stockage de 29,40 m³**.

Le bassin de stockage-infiltration « B » fait 163 m² de surface au sommet et 65 m² à la base. La profondeur du bassin en son centre est de 60 cm. Si l'on tient compte de la forme trapézoïdale de l'ouvrage, **le bassin B permet le stockage de 68,40 m³**.

Le bassin de stockage-infiltration « C » fait 400 m² de surface au sommet et 180 m² à la base. La profondeur du bassin en son centre est de 60 cm. Si l'on tient compte de la forme trapézoïdale de l'ouvrage, **le bassin C permet le stockage de 174 m³**.

Au total les dispositifs retenus permettent de stocker 271,80 m³ d'eaux pluviales.

- L'infiltration naturelle

Les bassins permettent non seulement le stockage mais également la dispersion des eaux pluviales par infiltration.

La perméabilité moyenne retenue est de 20 mm/h.

Le bassin « A » représente 100 m² de surface d'infiltration, ce qui permet d'infiltrer 2 m³/h, **soit 96 m³/48h. Le volume de 29,40 m³ stocké sera donc vidangé par infiltration en moins de 48 h.**

Le bassin « B » représente 163 m² de surface d'infiltration, ce qui permet d'infiltrer 3,26 m³/h, **soit 156,48 m³/48h. Le volume de 68,40 m³ stocké sera donc vidangé par infiltration en moins de 48 h.**

Le bassin « C » représente 400 m² de surface d'infiltration, ce qui permet d'infiltrer 8 m³/h, **soit 384 m³/48h. Le volume de 174 m³ stocké sera donc vidangé par infiltration en moins de 48 h.**

Au total les dispositifs retenus permettent de disperser par infiltration, 13,26 m³/h d'eaux pluviales, soit 636,48 m³/48h.

- Le débit de fuite

Ce bassin versant ne possède pas de débit de fuite, les eaux pluviales sont gérées en hydraulique douce par des bassins de stockage-infiltration.

- Quantité totale d'eau gérée

La quantité totale d'eau gérée par les mesures compensatoires est composée des différents volumes suivants :

- Volume de stockage (271,80 m³)
- Volume d'infiltration (13,26 m³/h)

Afin de vérifier si le volume de stockage est suffisant, il convient de modéliser le volume d'eau de ruissellement et les volumes gérés (cf. Figure 25).

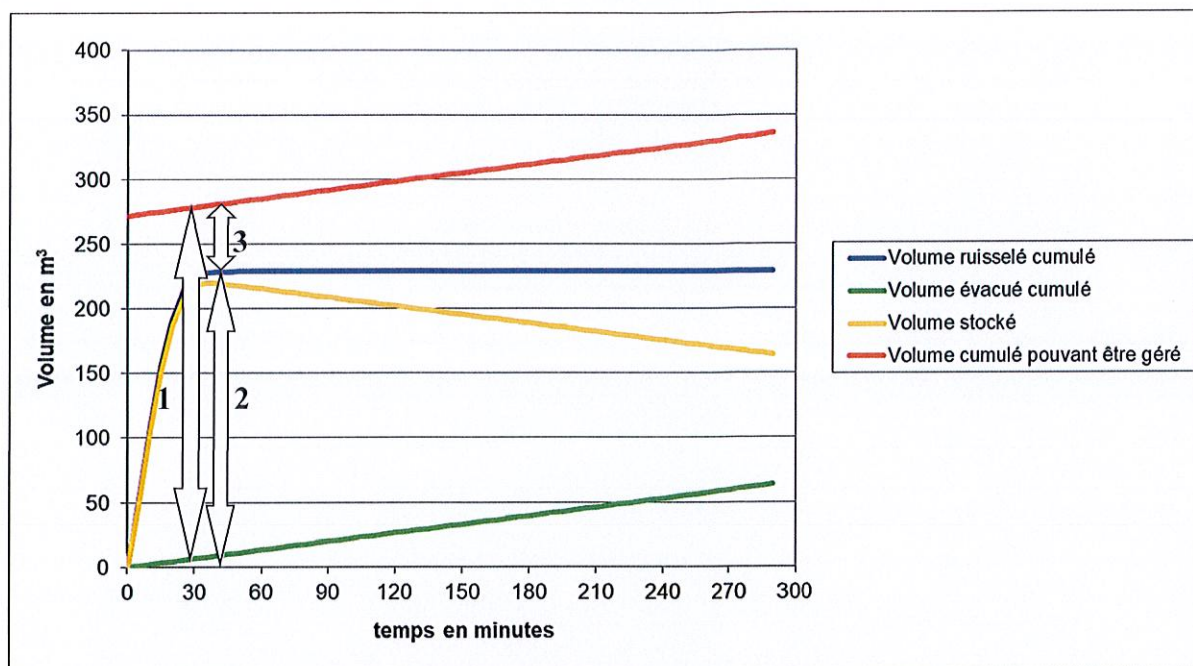


Figure 25 : Modélisation des volumes ruisselés et des volumes gérés par les mesures compensatoires, sur le terrain du projet.

1 : Volume de stockage 2 : Volume à gérer
3 : Marge de sécurité

Tout au long de l'épisode pluvieux, les volumes gérés à l'aide des mesures compensatoires sont toujours supérieurs au volume d'eau ruisselé. Les mesures compensatoires sont donc suffisantes pour anticiper un épisode pluvieux d'occurrence centennale. Les eaux pluviales sont d'abord stockées dans les bassins puis se vidangent par infiltration en moins de 48 heures.

2.1.4. Calculs hydrauliques pour le BVI des cultures en amont à l'état final

Sur le même principe et avec les mêmes outils que pour le calcul de l'état initial, les mêmes paramètres hydrauliques ont été calculés pour le bassin versant à l'état final.

- Le temps de concentration

Le temps de concentration des eaux sur le bassin versant est de **23 minutes**.

- Le débit de pointe et le volume ruisselé

Pour une pluie trentennale, le débit de pointe calculé est de 518 l/s et le volume ruisselé égal à 2738 m³ (Figure 26)

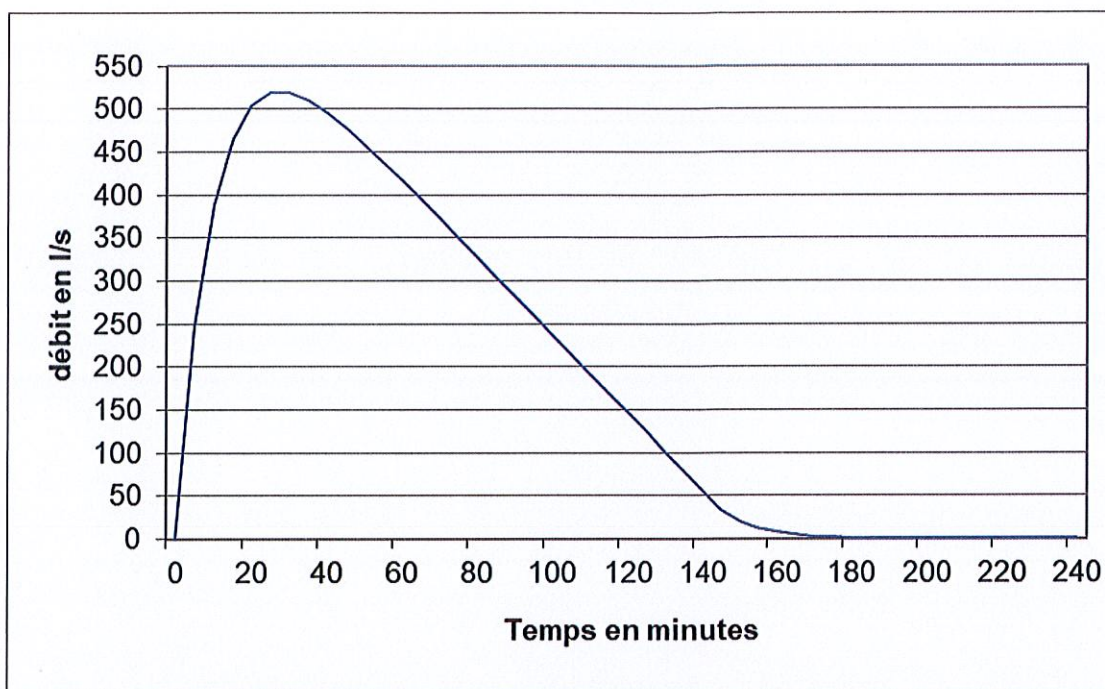


Figure 26 : Modélisation du débit à l'exutoire du BV1 à l'état final pour une pluie centennale.

- L'exutoire de surverse

Les eaux de ce bassin versant sont gérées par trois bassins de stockage-infiltration étagés et reliés entre eux par des surverses en gabions. Ce dispositif de stockage est suffisamment dimensionné pour contenir les eaux d'une pluie d'occurrence trentennale, l'évacuation des eaux sera faite par infiltration.

Par mesure de précaution, une surverse sera aménagée sur le bassin aval « F » vers une noue « G » à créer, en cas d'évènement exceptionnel (supérieur à la pluie trentennale). La noue « G » sera reliée à la noue « H », sous la voirie, par trois canalisations Ø160. Ces canalisations seront mises en place en partie basse de la noue. La noue « H » sera également reliée à la noue « I » et la noue « I » à la noue « J » de la même manière (cf. [Figure 29](#)).

- Les mesures compensatoires

Il a été décidé l'aménagement de trois bassins étagés afin de gérer les eaux pluviales issues de ce bassin versant.

Les bassins sont placés dans l'axe de ruissellement afin d'intercepter les eaux de celui-ci. Le flanc du bassin amont « D » sera aménagé en gabions afin de limiter l'érosion par les eaux de ruissellement. Les bassins seront reliés entre eux par des surverses en gabions.

Les eaux seront stockées dans les bassins avant d'être évacuées par infiltration.

Le bassin aval « F » sera équipé d'une surverse en gabion vers les noues « G, H, I » à créer, traversant le projet vers la noue « J » à l'entrée du projet, en cas d'évènement exceptionnel (supérieur à la pluie trentennale). (cf. [Figure 29](#)).

Une noue « K » sera également aménagée le long de la limite Sud-Est du projet afin d'acheminer les eaux de ruissellement provenant des habitations en amont, vers l'aval du projet. Elle sera équipée de redans afin de réduire les débits de pointe. (cf. Figure 29).

Des talus plantés seront aménagés le long de la limite Sud-Ouest du projet afin d'éviter tout ruissellement de l'amont vers les parcelles du projet. Un talus sera aménagé le long de la noue « K » en partie Sud-Est du projet afin d'éviter tout débordement vers les parcelles du projet. (cf. Figure 29).

Une bande de 35 m est conservée en amont du projet pour l'implantation des bassins. Dans cette bande de terrain le pourtour des bassins sera végétalisé (cf. Figure 29).

- Le stockage

Les bassins permettent le stockage des eaux pluviales en surface avant infiltration dans le sol et évacuation par débit de fuite.

Le bassin de stockage-infiltration « D » fait 988 m² de surface au sommet et 499 m² à la base. La profondeur du bassin en son centre est de 140 cm. Si l'on tient compte de la forme trapézoïdale de l'ouvrage, **le bassin D permet le stockage de 1040,90 m³.**

Le bassin de stockage-infiltration « E » fait 996 m² de surface au sommet et 626 m² à la base. La profondeur du bassin en son centre est de 140 cm. Si l'on tient compte de la forme trapézoïdale de l'ouvrage, **le bassin E permet le stockage de 1135,40 m³.**

Le bassin de stockage-infiltration « F » fait 551 m² de surface au sommet et 355 m² à la base. La profondeur du bassin en son centre est de 140 cm. Si l'on tient compte de la forme trapézoïdale de l'ouvrage, **le bassin F permet le stockage de 634,20 m³.**

Au total les dispositifs retenus permettent de stocker 2810,50 m³ d'eaux pluviales.

- L'infiltration naturelle

Les bassins permettent non seulement le stockage mais également la dispersion des eaux pluviales par infiltration.

La perméabilité retenue est la perméabilité moyenne des tests T8, T9 et T10 réalisés au droit des ouvrages, soit 27,84 mm/h arrondi à 27 mm/h.

Le bassin « D » représente 988 m² de surface d'infiltration, ce qui permet d'infiltrer 26,68 m³/h, **soit 1 280,64 m³/48h. Le volume de 1040,90 m³ stocké sera donc vidangé par infiltration en moins de 48 h.**

Le bassin « E » représente 996 m² de surface d'infiltration, ce qui permet d'infiltrer 26,89 m³/h, **soit 1 290,72 m³/48h. Le volume de 1135,40 m³ stocké sera donc vidangé par infiltration en moins de 48 h.**

Le bassin « F » représente 551 m² de surface d'infiltration, ce qui permet d'infiltrer 14,88 m³/h, soit 714,24 m³/48h. Le volume de 551 m³ stocké sera donc vidangé par infiltration en moins de 48 h.

Au total les dispositifs retenus permettent de disperser par infiltration, 68,45 m³/h d'eaux pluviales, soit 3 285,60 m³/48h.

- Le débit de fuite

Les eaux de l'axe de ruissellement en amont du projet sont stockées et évacuées par infiltration par les bassins « D, E et F ». L'infiltration permet la vidange des ouvrages en moins de 48 heures.

Afin d'acheminer les eaux de surverses en cas d'évènement exceptionnel (supérieur à la pluie trentennale), des noues « G, H, I » traverseront le projet afin de rejoindre la noue J et le Ru en partie basse du terrain. Les noues seront reliées entre elles en partie basse, par 3 canalisations Ø160 sous les voiries.

Les noues « G, H et I » représentent 2 m de large au sommet et 50 cm de profondeur en leur centre. Ainsi, le débit admissible des noues est de 1105,20 l/s. Le débit de pointe à l'état initial est de 518 l/s et les ouvrages prévus permettent de tamponner ce débit de pointe.

- Quantité totale d'eau gérée

La quantité totale d'eau gérée par les mesures compensatoires est composée des différents volumes suivants :

- Volume de stockage (2 810,50 m³)
- Volume d'infiltration (68,45 m³/h)

Afin de vérifier si le volume de stockage est suffisant, il convient de modéliser le volume d'eau de ruissellement et les volumes gérés (cf. Figure 27).

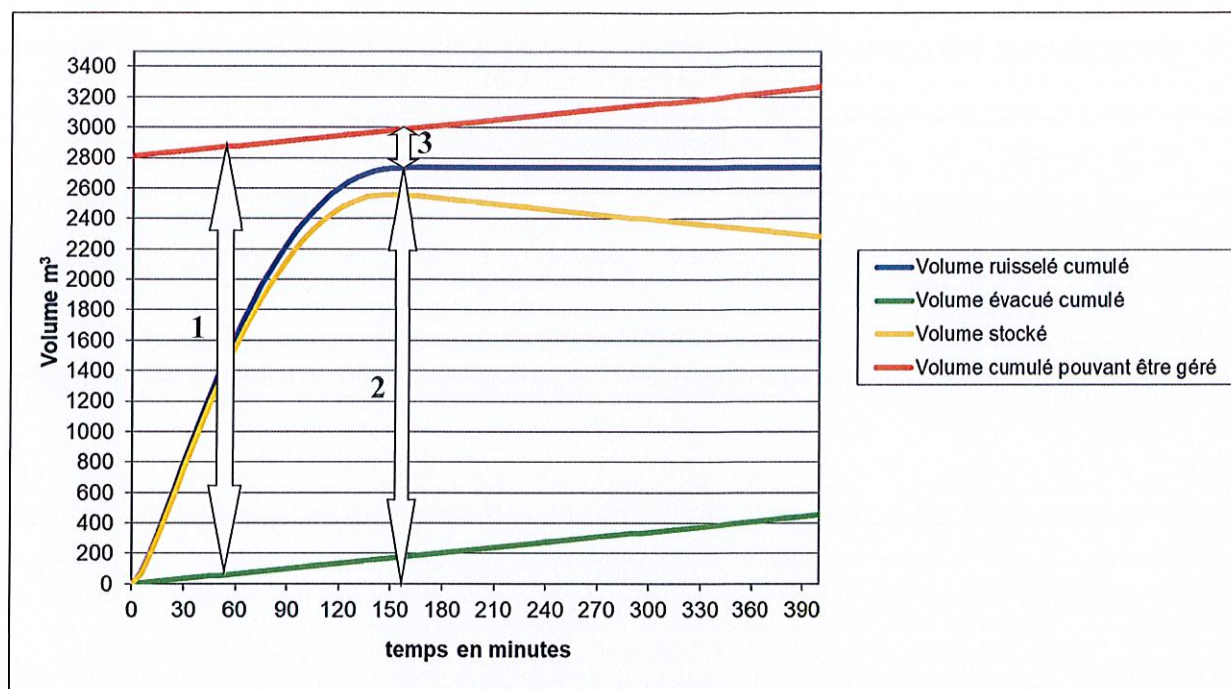


Figure 27 : Modélisation des volumes ruisselés et des volumes gérés par les mesures compensatoires, sur le BV1.

1 : Volume de stockage 2 : Volume à gérer
3 : Marge de sécurité

Tout au long de l'épisode pluvieux, les volumes gérés à l'aide des mesures compensatoires sont toujours supérieurs au volume d'eau ruisselé. Les mesures compensatoires sont donc suffisantes pour anticiper un épisode pluvieux d'occurrence centennale. Les eaux pluviales sont d'abord stockées dans les bassins puis se vidangent par infiltration en moins de 48 heures.

2.1.5. Calculs hydrauliques pour le BV2 des cultures en amont à l'état final

Sur le même principe et avec les mêmes outils que pour le calcul de l'état initial, les mêmes paramètres hydrauliques ont été calculés pour le bassin versant à l'état final.

- Le temps de concentration

Le temps de concentration des eaux sur le bassin versant est de **13 minutes**.

- Le débit de pointe et le volume ruisselé

Pour une pluie trentennale, le **débit de pointe** calculé est de **98 l/s** et le **volume ruisselé** égal à **502 m³** (cf. Figure 28).

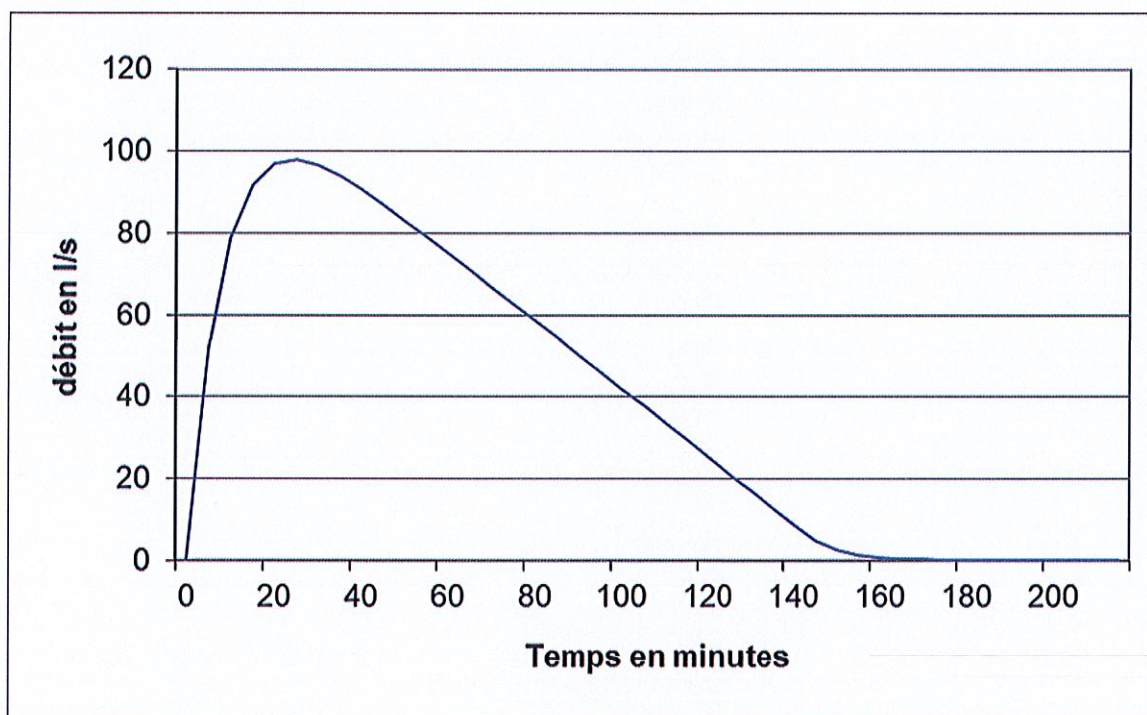


Figure 28 : Modélisation du débit à l'exutoire du BV2 à l'état final pour une pluie centennale.

- L'exutoire de surverse

Les eaux de ce bassin versant sont gérées par une noue à redans à mettre en place en bordure du projet. Ce dispositif est dimensionné pour acheminer les eaux d'une pluie d'occurrence trentennale vers l'aval. La noue « L » sera équipée d'une surverse vers la rampe d'accès du projet afin de rejoindre la noue « J » et le Ru au niveau de la rue de la Croix Saint Nicolas. (cf. Figure 29).

- Les mesures compensatoires

Il a été décidé l'aménagement d'une noue à redans « L » afin de limiter les débits de pointe et acheminer vers l'aval les eaux pluviales issues de ce bassin versant. (cf. Figure 29).

Un talus planté sera aménagé le long de la noue « L » en partie Nord-Ouest du projet afin d'éviter tout débordement vers les parcelles du projet. (cf. Figure 29).

- Le stockage

La noue « L » ne permet pas de stocker les eaux de ce bassin versant pour une pluie d'occurrence trentennale mais elle permet de tamponner les ruissellements et de les diriger vers l'aval du projet.

- L'infiltration naturelle

Les eaux qui transitent par la noue « L » seront en partie, infiltrées dans la noue ce qui permet de réduire les débits de pointe, mais celle-ci a pour rôle d'acheminer les eaux du bassin versant vers l'aval du projet.

- Le débit de fuite

La noue « L » n'a pas de rôle de stockage et n'est donc pas équipée de débit de fuite. En revanche elle est dimensionnée pour permettre de recevoir le débit de pointe d'une pluie trentennale sur le BV2.

Elle représente 2 m de large au sommet et 50 cm de profondeur en son centre. Ainsi, le débit admissible de la noue est de 1105,20 l/s. Le débit de pointe à l'état initial sur le BV2 est de 98 l/s. La noue sera végétalisée et équipée de redans afin de tamponner ce débit de pointe.

2.1.6. Tableau récapitulatif des ouvrages de gestion des eaux pluviales

Sous bassin versant	Nom de l'ouvrage et caractéristiques	Dimensions	Capacité de vidange	Exutoire de surverse
Rampe d'accès	Noue J Noue existante à retravailler. Noue végétalisée permettant d'acheminer les surverses des ouvrages amont et les eaux de la rampe d'accès vers le Ru existant, via une surverse en gabions. La rampe d'accès sera profilée de façon à ce qu'un maximum d'eaux soit récupéré par la noue J et un caniveau sera mis en place en partie basse de la rampe vers le Ru.	Largeur au sommet : 2 m Profondeur au centre : 0,50 m	Non défini	Aménagement d'une surverse en gabions dans la partie basse vers le Ru existant.
	Bassin A Bassin de stockage infiltration à créer au centre de la voirie. Bassin végétalisé recevant les eaux de la partie haute du projet. Alimentation du bassin par la pente du terrain et le modelage de la voirie.	Volume : 29,40 m ³ Surface au sommet : 100 m ² Surface à la base : 47 m ² Profondeur au centre : 0,40 m	2 m ³ /h par infiltration, soit 96 m ³ /48h.	Un point bas sera profilé dans la voirie afin de permettre aux eaux de surverse du bassin A d'alimenter le bassin B
	Bassin B Bassin de stockage infiltration à créer. Bassin végétalisé et équipé de redans afin de l'écarter dans la pente. Alimentation du bassin par la pente du terrain et par des avaloirs disposés sur la voirie	Volume : 68,40 m ³ Surface au sommet : 163 m ² Surface à la base : 65 m ² Profondeur au centre : 0,60 m	3,26 m ³ /h par infiltration, soit 156,48 m ³ /48h	Un point bas sera profilé dans la voirie d'accès au lot n°10 afin de permettre aux eaux de surverse du bassin B d'alimenter le bassin C
	Bassin C Bassin de stockage infiltration à créer. Bassin végétalisé et équipé de redans afin de l'écarter dans la pente. Alimentation du bassin par la pente du terrain et par des avaloirs disposés sur la voirie	Volume : 174 m ³ Surface au sommet : 400 m ² Surface à la base : 180 m ² Profondeur au centre : 0,60 m	8 m ³ /h par infiltration, soit 384 m ³ /48h	Aménagement d'une surverse en gabions dans la partie basse vers la noue J

BV 1 des cultures en amont	Bassin D Bassin de stockage infiltration à créer. Bassin végétalisé équipé de gabions sur les parois exposées au ruissellement (arrivée des eaux de l'amont et surverse). Alimentation du bassin par l'axe de ruissellement en amont (culture)	Volume : 1040,90 m ³ Surface au sommet : 988 m ² Surface à la base : 499 m ² Profondeur au centre : 1,40 m	26,68 m ³ /h par infiltration, soit 1 280,64 m ³ /48h	Aménagement d'une surverse en gabions dans la partie basse vers le bassin E
	Bassin E Bassin de stockage infiltration à créer. Bassin végétalisé équipé de gabions sur les parois exposées au ruissellement (arrivée des eaux de l'amont et surverse). Alimentation du bassin par la surverse du bassin D	Volume : 1135,40 m ³ Surface au sommet : 996 m ² Surface à la base : 626 m ² Profondeur au centre : 1,40 m	26,89 m ³ /h par infiltration, soit 1 290,72 m ³ /48h.	Aménagement d'une surverse en gabions dans la partie basse vers le bassin F
	Bassin F Bassin de stockage infiltration à créer. Bassin végétalisé équipé de gabions sur les parois exposées au ruissellement (arrivée des eaux de l'amont et surverse). Alimentation du bassin par la surverse du bassin E	Volume : 634,20 m ³ Surface au sommet : 551 m ² Surface à la base : 355 m ² Profondeur au centre : 1,40 m	14,88 m ³ /h par infiltration, soit 714,24 m ³ /48h.	Aménagement d'une surverse en gabions dans la partie basse vers la noue G
	Noue G Noue végétalisée à créer, recevant les eaux de surverse du bassin F. Noue n'ayant pas de rôle de stockage, servant à acheminer les eaux vers l'aval.	Largeur au sommet : 2 m Profondeur au centre : 0,50 m	Mise en place en partie basse de la noue de 3 canalisations Ø160 afin d'acheminer les eaux sous la voirie vers la noue H en aval	Non défini
	Noue H Noue végétalisée à créer équipée de redans, recevant les eaux de la noue G. Noue n'ayant pas de rôle de stockage, servant à acheminer les eaux vers l'aval.	Largeur au sommet : 2 m Profondeur au centre : 0,50 m	Mise en place en partie basse de la noue de 3 canalisations Ø160 afin d'acheminer les eaux sous la voirie vers la noue I en aval	Non défini

	Noue I Noue végétalisée à créer équipée de redans, recevant les eaux de la noue J. Noue n'ayant pas de rôle de stockage, servant à acheminer les eaux vers l'aval.	Largeur au sommet : 2 m Profondeur au centre : 0,50 m	Mise en place en partie basse de la noue de 3 canalisations Ø160 afin d'acheminer les eaux sous la voirie vers la noue J en aval Non défini	Non défini
	Noue K Noue végétalisée à créer équipée de redans, recevant les eaux de ruissellement provenant des habitations en amont. Noue n'ayant pas de rôle de stockage, servant à acheminer les eaux vers l'aval.	Largeur au sommet : 2 m Profondeur au centre : 0,50 m	Non défini	Aménagement d'une surverse en gabions dans la partie basse vers le bassin C
BV 2 des cultures en amont	Noue L Noue végétalisée à créer équipée de redans, recevant les eaux de ruissellement provenant des cultures en amont. Noue n'ayant pas de rôle de stockage, servant à acheminer les eaux vers l'aval.	Largeur au sommet : 2 m Profondeur au centre : 0,50 m	Non défini	Aménagement d'une surverse en gabions dans la partie basse vers la rampe d'accès au projet puis vers la noue J

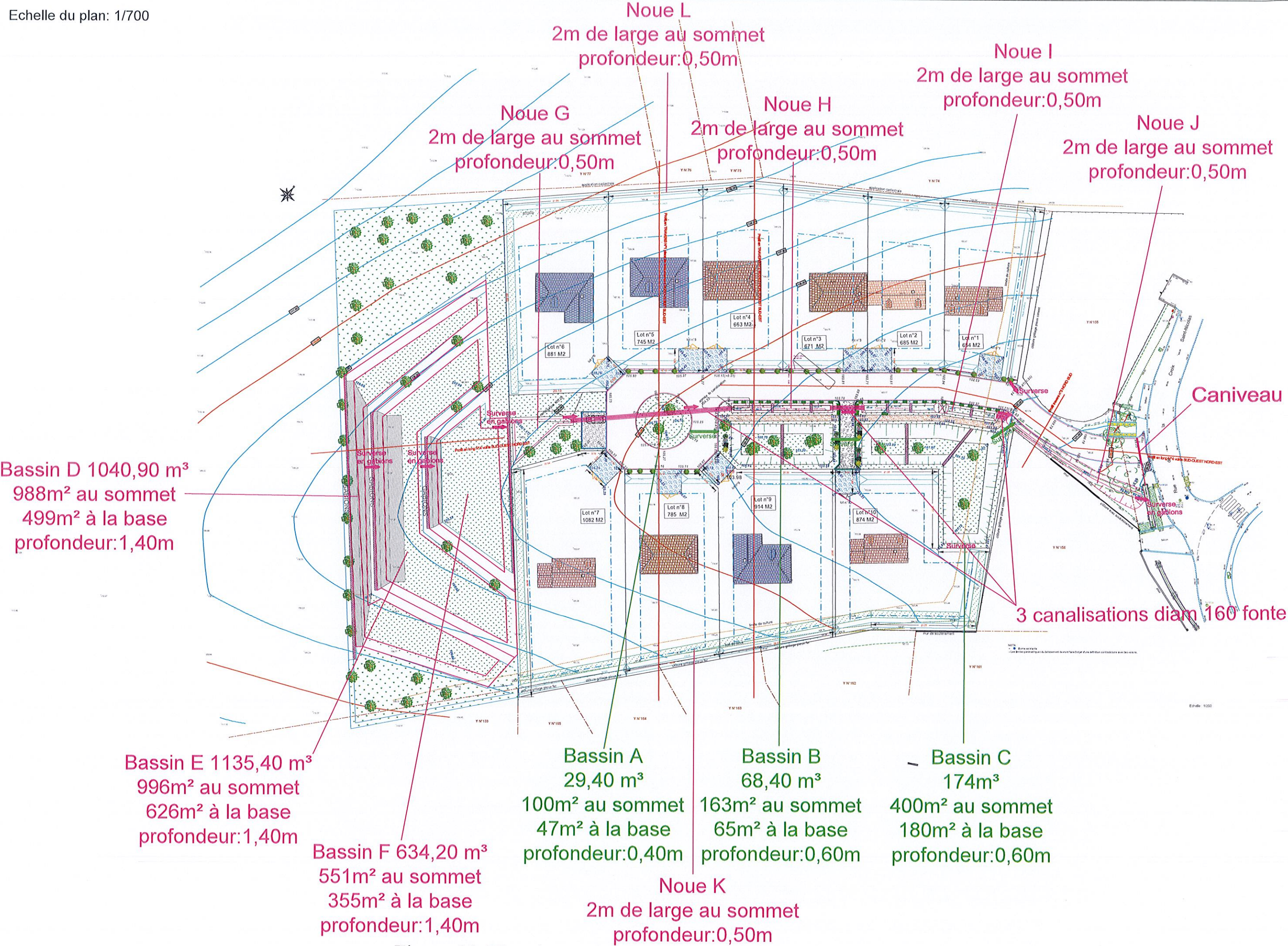


Figure 29: Plan des aménagements de gestion des eaux pluviales sur le projet

2.2. Volet Qualitatif

Les voiries stockent temporairement des charges polluantes issues de la circulation et du stationnement des véhicules. Ces charges polluantes peuvent être libérées par lessivage lors des pluies. Par ailleurs, la dégradation de la chaussée génère des particules polluantes. D'autres facteurs de pollution plus anodins, comme les déjections d'animaux et déchets divers s'ajoutent à cette pollution. La quantification de cette pollution globale est très difficile à définir du fait de sa grande variabilité.

2.2.1. Impacts sur les eaux de surface

Le cours d'eau recueillant les eaux pluviales du projet est la Seine.

En prenant le cas le plus critique c'est-à-dire le débit de pointe, à l'état initial, ce débit de pointe est de 745 l/s contre 0 l/s à l'état final.

Concernant la charge polluante des eaux de ruissellement, celles-ci sont stockées et infiltrées au niveau des bassins de stockage-infiltration ou transitent par des noues végétalisées à redans. Le stockage des eaux de ruissellement dans les dispositifs a non seulement pour effet de réduire la vitesse d'écoulement et donc le débit de pointe mais également de réduire considérablement la charge polluante des eaux par décantation des particules. L'ensemble des eaux sont gérées sur le site du projet.

Grâce aux mesures compensatoires, l'état final est donc considéré comme sans influence sur le milieu aquatique.

2.2.2. Impact sur les eaux souterraines

Les eaux de ruissellement présentent un risque important sur les eaux souterraines dans la mesure où celles-ci peuvent atteindre un réseau karstique. En effet, les eaux souterraines sont vulnérables aux apports de surface non filtrés qui s'engouffrent via des bêttoires jusqu'aux réseaux karstiques. Cependant, la charge polluante de ces eaux se trouve considérablement diluée et les modes de transport des eaux depuis la surface jusqu'au milieu souterrain sont variées et ne se font pas exclusivement par les bêttoires.

Dans le cadre de ce projet, les eaux pouvant atteindre le milieu souterrain ont transité par des bassins ou des noues, dans lesquelles elles ont perdu une très grande partie de leur charge polluante.

Les eaux atteignant directement le milieu souterrain par infiltration se sont filtrées sous les ouvrages par infiltration. Par conséquent ces eaux font l'objet d'une épuration naturelle lors de leur infiltration.

2.2.3. Compatibilité avec le SDAGE Seine-Normandie

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) encadre les décisions politiques et les programmes des différentes collectivités territoriales afférant à la gestion des eaux.

Le SDAGE 2022-2027, adopté le 18 mars 2022, établit les moyens et outils à mettre en œuvre. L'état des lieux du bassin Seine-Normandie a conduit à une politique de l'eau fondée sur une approche à la fois globale et intégrée des milieux aquatiques et des vallées. Les orientations du SDAGE concernant le projet sont détaillées par la suite :

- *Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques*

Les eaux de ruissellement sont gérées par des bassins de stockage-infiltration et des noues végétalisées. Ainsi le ruissellement est maîtrisé sur le projet. Le projet n'engendre pas de rejet d'eaux pluviales directement vers le milieu aquatique et les solutions retenues pour la gestion des eaux permettent de fixer la majorité de la pollution.

- *Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques*

Les eaux issues des voiries seront stockées et infiltrées sur le site. Les eaux de ruissellement sont acheminées vers des dispositifs qui permettent le stockage et l'infiltration progressive des eaux tout en permettant leur épuration. Les bassins se vidangent par infiltration et débit de fuite.

Ainsi aucun rejet polluant ne se fait directement dans le milieu naturel et les eaux sont gérées sur le site du projet ce qui permet de maîtriser les rejets.

- *Limiter et prévenir le risque d'inondation ;*

Dans ce cadre, le projet s'intègre pleinement à son milieu. Malgré une imperméabilisation des surfaces, l'état final du projet réduit considérablement le ruissellement à l'exutoire du site grâce à des mesures compensatoires écologiquement harmonieuses et efficaces. Les solutions retenues visent toutes à réduire les débits en tamponnant les apports des pluies.

- *Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future*

Les limites du projet ne se trouvent dans aucun périmètre de protection de captage. Les eaux usées seront gérées en assainissement collectif et les eaux pluviales seront gérées par des techniques d'hydraulique douce. Ainsi, le projet n'a pas d'incidence sur les eaux souterraines.

2.2.4. Evénements exceptionnels

Les eaux du projet sont gérées pour une pluie d'occurrence centennale, les eaux des cultures amont sont gérées pour une pluie d'occurrence trentennale. Les modélisations présentées dans ce dossier montrent une marge pour ce genre d'événement. Les dispositifs sont légèrement surdimensionnés.

Par mesure de précaution une surverse est aménagée sur les ouvrages afin d'orienter un éventuel déversement, pour des événements supérieurs aux pluies trentennale et centennale.

2.2.5. Phase de travaux

Lors des travaux, en cas d'épisode pluvieux violent, quelques désordres peuvent survenir. Les désordres les plus courants sont le ruissellement turbide d'eaux potentiellement chargées en hydrocarbures provenant des engins. Cette éventualité est prise en charge avec des opérations diverses (organisation du chantier limitant le ruissellement, épandage de produit absorbant en cas de rejets des liquides polluants, prise en charge de la dépollution de sol...).

Les ouvrages de gestion des eaux pluviales seront réalisés dans la première phase de travaux afin d'assurer leur rôle de gestion des eaux pluviales pendant les travaux.

Afin d'éviter le compactage des zones d'infiltration par le passage d'engins en phase travaux, les déblais seront temporairement entreposés autour des zones d'infiltration. Ce qui permet de former de petits merlons empêchant la circulation des engins sur ces zones.

2.2.6. Moyens d'entretien

Les bassins et les noues ne garantissent un bon fonctionnement que si leur entretien en est assuré. L'accumulation de particules dans les dispositifs réduit leur capacité de stockage.

Une surveillance annuelle de leur état permettra de vérifier leur aptitude à remplir leur fonction et à organiser leur maintenance. Après un épisode pluvieux important, il conviendra de vérifier le bon état de fonctionnement du dispositif. Lorsque l'accumulation de particules dans le dispositif réduira la fonction de stockage des noues, celles-ci devront faire l'objet d'un curage en veillant à ne pas tasser le sol et réduire leur perméabilité.

Les ouvrages devront être entretenus avec des tontes régulières, le ramassage des feuilles mortes, l'enlèvement des déchets de toutes sortes....

Un courrier d'engagement du pétitionnaire pour l'entretien des dispositifs de gestion des eaux pluviales du projet est fourni en annexe 4.

Liste des illustrations

Figure 1 : Localisation du projet	9
Figure 2 : Schéma de localisation des points de mesures de perméabilité.....	11
Figure 3 : Photo des coupes de terrain	13
Figure 4 : Schéma du principe de fonctionnement de la mesure de perméabilité in situ selon la méthode à niveau constant de Porchet.	14
Figure 5 : Coupe schématique du lit d'épandage des eaux de toitures	16
Figure 6 : Coupe schématique de la noue d'épandage des eaux de toitures	17
Figure 7 : Localisation de la station d'épuration recevant les eaux usées du projet	19
Figure 8 : Prises de vue et leur localisation.....	26
Figure 9 : Extrait de la carte géologique du BRGM au 1/50 000.....	28
Figure 10 : Extrait de l'atlas hydrogéologique du BRGM (1/100 000).	30
Figure 11 : Carte de localisation des captages et leurs périmètres de protection sur la commune de Jouy Mauvoisin (<i>Source : GPSEO</i>).	31
Figure 12 : Sens d'écoulement des eaux pluviales autour du projet.	34
Figure 13 : Sens d'écoulement des eaux de ruissellement sur le site du projet, à l'état initial.....	35
Figure 14 : Carte des zones naturelles à proximité de la commune de Jouy Mauvoisin (<i>Source DRIEAT Ile de France</i>)	37
Figure 15 : Carte des cavités souterraines sur la commune de Jouy-Mauvoisin (BRGM).....	39
Figure 16 : Carte de l'aléa retrait-gonflement des argiles sur la commune de Jouy-Mauvoisin (BRGM).....	39
Figure 17 : Modèle de pluie centennale retenu pour le projet.	42
Figure 18 : Modèle de pluie centennale retenu pour le projet.	42
Figure 19 : Modélisation du débit à l'exutoire du terrain du projet à l'état initial pour une pluie centennale.....	43
Figure 20 : Modélisation du débit à l'exutoire du BV1 des cultures en amont à l'état initial pour une pluie trentennale.	44
Figure 21 : Modélisation du débit à l'exutoire du BV2 des cultures en amont à l'état initial pour une pluie trentennale.	45
Figure 22 : Découpage des sous bassins versants à l'état final.	47
Figure 23 : Modélisation du débit à l'exutoire du terrain du projet à l'état final pour une pluie centennale.....	49
Figure 24 : Modélisation du débit à l'exutoire du terrain du projet à l'état final avec gestion des eaux de toitures pour une pluie centennale.	50
Figure 25 : Modélisation des volumes ruisselés et des volumes gérés par les mesures compensatoires, sur le terrain du projet.	52
Figure 26 : Modélisation du débit à l'exutoire du BV1 à l'état final pour une pluie centennale.....	53
Figure 27 : Modélisation des volumes ruisselés et des volumes gérés par les mesures compensatoires, sur le BV1.	56
Figure 28 : Modélisation du débit à l'exutoire du BV2 à l'état final pour une pluie centennale.....	57
Figure 29 : Plan des aménagements de gestion des eaux pluviales sur le projet.....	62

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Perméabilités mesurées <i>in situ</i>	15
Tableau 2 : Fiche synthétique des piézomètres proche du projet.....	29
Tableau 3 : Principales caractéristiques physiques du bassin versant initial.....	40
Tableau 4 : Principales caractéristiques des sous-bassins versants à l'état final	46

ANNEXE 1 :
Notice de gestion des eaux pluviales

Notice de gestion des eaux pluviales des surfaces imperméabilisées des parties privatives

La gestion des eaux pluviales des surfaces imperméabilisées de chaque parcelle est à la charge de l'acquéreur.

Cette notice donne l'ensemble des démarches à effectuer et les règles de dimensionnement des dispositifs de gestion des eaux pluviales privatives :

-L'acte de vente du terrain devra faire apparaître l'obligation de réalisation et d'entretien des dispositifs de gestion des eaux pluviales.

-Une note de dimensionnement et un plan de masse faisant apparaître le mode de gestion des eaux pluviales sera fourni avec le permis de construire, sur la base du dimensionnement donné ci-dessous.

-La note de dimensionnement devra être validée par le lotisseur, au moment de l'instruction du permis de construire et transmise aux services de la Police de l'Eau.

-Un plan de recollement devra être réalisé.

-La conformité des ouvrages réalisés avec la notice de gestion des eaux pluviales devra être validée par le lotisseur.

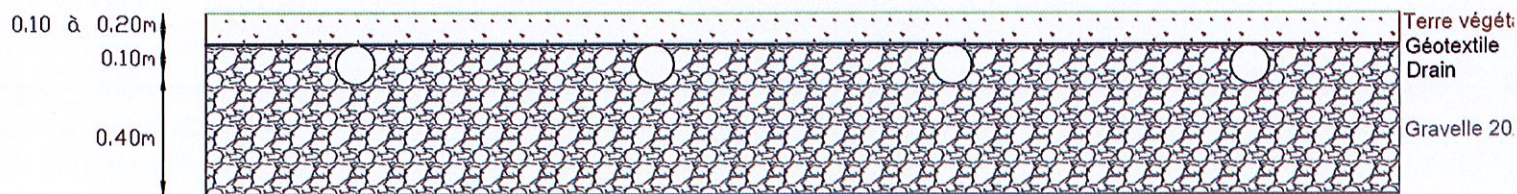
-Les plans de recollement et la validation des ouvrages devront être transmis aux services de la Police de l'Eau.

Dimensionnement des dispositifs de gestion des eaux pluviales :

Pour chaque lot, il a été défini la mise en place d'un lit d'épandage ou d'une noue d'infiltration pour la gestion des eaux pluviales.

Le lit d'épandage :

Le lit d'épandage a des parois verticales d'infiltration de 40 cm, une coupe du type de lit d'épandage à mettre en place est donnée ci-dessous :



Afin de gérer un événement pluvial de fréquence de retour décennal, il a été retenu une surface de lit d'épandage de **0,38 m² par m² de toiture**. Cette surface permet de stocker et de disperser en moins de 24 heures, une pluie décennale.

Ainsi pour chaque parcelle, afin de définir la surface de lit d'épandage à mettre en place, il conviendra d'appliquer la formule suivante.

$$S_{LE} = S_T \times 0,38$$

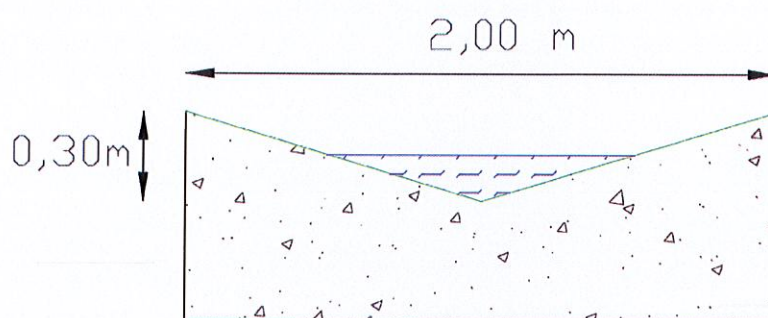
Avec :

S_{LE} : Surface de lit d'épandage à mettre en place, en m^2 .

S_T : Surfaces imperméabilisées (toitures, terrasses, chemin d'accès...), en m^2

La noue d'infiltration :

La noue d'infiltration a une largeur de 2 mètres et une profondeur de 30 cm, une coupe du type de noue à mettre en place est donnée ci-dessous :



Afin de gérer un événement pluvial de fréquence de retour décennal, il a été retenu une longueur de noue de **0,15 ml par m^2 de toiture**. **Cette longueur permet de stocker et de disperser en moins de 24 heures, une pluie décennale.**

Ainsi pour chaque parcelle, afin de définir la longueur de noue à mettre en place, il conviendra d'appliquer la formule suivante.

$$L_N = S_T \times 0,15$$

Avec :

L_N : Longueur de noue à mettre en place, en m.

S_T : Surfaces imperméabilisées (toitures, terrasses, chemin d'accès...), en m^2

ANNEXE 2 :
Extrait du règlement de la zone 1AU du PLUi Grand Paris
Seine & Oise et OAP du secteur « Chapon »

ZONE 1AU

Rappel des principales caractéristiques de la zone

Cette zone regroupe les espaces bâtis ou non, destinés à recevoir des recompositions ou des extensions urbaines, dans le respect de conditions d'aménagement et d'équipements fixées par le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) définies pour chacune des zones 1AU.

Ce n'est que lorsque les conditions d'aménagement et d'équipements sont remplies que la constructibilité de la zone est admise. Dans cette attente seule la gestion de l'existant est possible.

Dès lors que les conditions de constructibilité sont réunies, le règlement de la zone U correspondante s'applique (par exemple dans une zone 1AUAb s'appliquera le règlement de la zone UAb).

Les termes utilisés dans le règlement identifiés par un astérisque () font l'objet d'une définition ou d'une disposition réglementaire figurant dans la partie 1 du règlement : "définitions et dispositions communes".*

Il convient de s'y référer pour disposer d'une bonne compréhension de la règle et d'en faire une juste application.

CHAPITRE 1 - LA DESTINATION DES CONSTRUCTIONS ET L'USAGE DES SOLS

Rappels :

Outre les dispositions réglementaires prévues dans le présent chapitre, s'imposent de façon complémentaire ou éventuellement substitutive :

- les dispositions transversales prévues au chapitre 1 de la partie 1 du règlement, notamment les secteurs de mixité sociale ;
- les dispositions graphiques figurant aux plans de zonage dont les effets réglementaires sont essentiellement prévus, s'agissant de la destination des constructions, au chapitre 1 de la partie 1 du règlement auquel il convient de se référer.

Dans les secteurs concernés par des orientations d'aménagement et de programmation, tels qu'ils sont délimités aux plans de zonage, l'usage des sols et la destination des constructions peuvent faire l'objet de prescriptions complémentaires ou éventuellement différentes aux dispositions du présent règlement, avec lesquelles les projets doivent être compatibles (cf. documents III du PLUi).

1.1 - Destinations des constructions, usages des sols et natures d'activités du sol interdits

Sont interdits les destinations de constructions, usages des sols et natures d'activités, autres que ceux autorisés sous conditions à la section 1.2 ci-dessous.

1.2 - Destinations des constructions, usages des sols et natures d'activités soumis à conditions

1.2.1 - Sont seuls autorisés, dès lors que les conditions fixées ci-dessous, au paragraphe 1.2.2, ne sont pas toutes réunies, les constructions, installations et usages des sols suivants :

1. Pour les constructions existantes* avant la date d'approbation du PLUi :

- pour les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole : les travaux d'adaptation ou de réfection et les extensions* mesurées des constructions ;
- pour les constructions ayant une autre destination : les aménagements et les extensions* limitées à une augmentation de 20 % de l'emprise au sol* existante avant l'approbation du PLUi et dès lors que ces derniers n'engendrent pas de changement de destination. En outre, une annexe* de 20 m² d'emprise au sol* peut être réalisée.

2. les constructions, installations et ouvrages nécessaires à des équipements d'intérêt collectif ou à des services publics suivants :

- les ouvrages d'infrastructure terrestre et fluviale, ainsi que les constructions, les équipements et les installations techniques qui leur sont directement liés et nécessaires à leur bon fonctionnement ;
- les ouvrages, installations, constructions nécessaires et directement liés au bon fonctionnement des réseaux autres que ceux visés ci-dessus ;
- les équipements publics faisant l'objet d'emplacements réservés.

3. les constructions, ouvrages et installations nécessaires au fonctionnement de services urbains* ;**4. l'aménagement d'aires d'accueil et de terrains familiaux d'initiative publique ou privée, destinés à l'habitat des gens du voyage ;**

5. **les affouillements ou exhaussements des sols**, dès lors qu'ils sont liés et nécessaires à :
 - l'aménagement de la zone 1AU ;
 - des travaux de construction ou des occupations et utilisations du sol admises par le règlement ;
 - la lutte contre des risques ou des nuisances de toute nature ;
 - la mise en valeur ou la restauration d'espaces écologiques sensibles, tels que les zones humides.
6. **les abris pour animaux** dès lors que leur emprise au sol est limitée à 20 m² par terrain existant à la date d'approbation du PLUi. Ces abris sont fermés au maximum sur trois côtés.

1.2.2 - Conditions cumulatives d'ouverture à l'urbanisation de la zone

1. Conditions quantitatives :

Seuil de superficie :

Toute opération de construction ou d'aménagement* doit porter :

- soit sur la totalité de la superficie de la zone 1AU ;
- soit sur une superficie d'au moins un hectare ;
- soit sur les terrains résiduels, non aménagés dans la zone, dont la superficie est inférieure à un hectare.

Seuil de densité :

La densité de toute opération doit être compatible avec celle fixée dans l'orientation d'aménagement et de programmation de chaque zone 1AU.

Ces conditions quantitatives ne sont pas applicables dans les zones et les secteurs 1AUE et 1AUP et dans les secteurs 1AUAb.

2. Conditions de desserte et d'équipements :

La desserte et les équipements (voirie, accès, réseaux, modalités d'assainissement, équipements divers...), doivent être adaptés, suffisants et compatibles, tant au niveau de leurs caractéristiques que de leur tracé ou de leur localisation, avec un aménagement cohérent de l'ensemble de la zone tel qu'il est prévu par l'orientation d'aménagement et de programmation.

1.2.3 - Dès lors que sont réunies toutes les conditions d'ouverture à l'urbanisation prévues au paragraphe 1.2.2 ci-dessus, sont autorisées :

Les occupations et utilisations des sols telles qu'elles sont prévues par le règlement de la zone «U» indiquée au plan de zonage après le sigle «1AU». Par exemple, est applicable dans la zone 1AUDa, le règlement de la zone UDa.

Les occupations et utilisations des sols sont précisées, le cas échéant, dans l'orientation d'aménagement et de programmation définie pour la zone 1AU concernée.

CHAPITRE 2 - LA MORPHOLOGIE ET L'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

Rappels :

Outre les dispositions réglementaires prévues dans le présent chapitre, s'imposent de façon complémentaire ou éventuellement substitutive les dispositions graphiques figurant aux plans de zonage dont les effets réglementaires sont essentiellement prévus, s'agissant de la volumétrie et de l'implantation des constructions, aux chapitres 2 et 3 de la partie 1 du règlement auxquels il convient de se référer.

Dans les secteurs concernés par des orientations d'aménagement et de programmation, tels qu'ils sont délimités aux plans de zonage, la volumétrie et l'implantation des constructions peuvent faire l'objet de prescriptions complémentaires ou éventuellement différentes aux dispositions du présent règlement, avec lesquelles les projets doivent être compatibles (cf. documents III du PLUi).

2.1 - L'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques ou privées

Les règles applicables pour la zone 1AU et ses secteurs sont celles prévues par le règlement de la zone « U » de référence, et ses secteurs, indiquée aux documents graphiques du règlement après le sigle 1AU.

2.2 - L'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Les règles applicables pour la zone 1AU et ses secteurs sont celles prévues par le règlement de la zone « U » de référence, et ses secteurs, indiquée aux documents graphiques du règlement après le sigle 1AU.

2.3 - L'implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété

Les règles applicables pour la zone 1AU et ses secteurs sont celles prévues par le règlement de la zone « U » de référence, et ses secteurs, indiquée aux documents graphiques du règlement après le sigle 1AU.

2.4 - L'emprise au sol des constructions

Les règles applicables pour la zone 1AU et ses secteurs sont celles prévues par le règlement de la zone « U » de référence, et ses secteurs, indiquée aux documents graphiques du règlement après le sigle 1AU.

2.5 - La hauteur maximale des constructions

Les règles applicables pour la zone 1AU et ses secteurs sont celles prévues par le règlement de la zone « U » de référence, et ses secteurs, indiquée aux documents graphiques du règlement après le sigle 1AU.

CHAPITRE 3 - LA QUALITÉ PAYSAGÈRE ET ÉCOLOGIQUE

Rappels :

Outre les dispositions réglementaires prévues dans le présent chapitre, s'imposent de façon complémentaire ou éventuellement substitutive les dispositions graphiques figurant aux plans de zonage dont les effets réglementaires sont essentiellement prévus, s'agissant de la qualité paysagère et écologique, au chapitre 3 de la partie 1 du règlement auquel il convient de se référer.

Dans les secteurs concernés par des orientations d'aménagement et de programmation, tels qu'ils sont délimités aux plans de zonage, le traitement paysager et végétal des espaces peut faire l'objet de prescriptions complémentaires ou éventuellement différentes aux dispositions du présent règlement, avec lesquelles les projets doivent être compatibles (cf. documents III du PLUi).

Les règles applicables pour la zone AU et ses secteurs sont celles prévues par le règlement de la zone « U » de référence, et ses secteurs, indiquée aux documents graphiques du règlement après le sigle 1AU.

CHAPITRE 4 - LA QUALITÉ URBAINE, ARCHITECTURALE ET ENVIRONNEMENTALE

Rappels :

Outre les dispositions réglementaires prévues dans le présent chapitre, s'imposent de façon complémentaire ou éventuellement substitutive les dispositions graphiques figurant aux plans de zonage dont les effets réglementaires sont essentiellement prévus, s'agissant de la qualité urbaine, architecturale et environnementale, au chapitre 4 de la partie 1 du règlement auquel il convient de se référer.

Dans les secteurs concernés par des orientations d'aménagement et de programmation, tels qu'ils sont délimités aux plans de zonage, la qualité urbaine, architecturale et environnementale peut faire l'objet de prescriptions complémentaires ou éventuellement différentes aux dispositions du présent règlement, avec lesquelles les projets doivent être compatibles (cf. documents III du PLUi).

Les règles applicables pour la zone AU et ses secteurs sont celles prévues par le règlement de la zone « U » de référence, et ses secteurs, indiquée aux documents graphiques du règlement après le sigle 1AU.

CHAPITRE 5 - LES DÉPLACEMENTS ET LE STATIONNEMENT

Rappel :

Dans les secteurs concernés par des orientations d'aménagement et de programmation, tels qu'ils sont délimités aux plans de zonage, la desserte par les voies, l'aménagement des emprises publiques et les modalités de stationnement peuvent faire l'objet de prescriptions complémentaires ou éventuellement différentes aux dispositions du présent règlement, avec lesquelles les projets doivent être compatibles (cf. document III du PLUi).

Les règles applicables pour la zone 1AU et ses secteurs sont celles prévues par le règlement de la zone « U » de référence, et ses secteurs, indiquée aux documents graphiques du règlement après le sigle 1AU.

CHAPITRE 6 - LES ÉQUIPEMENTS ET LES RÉSEAUX

Rappel :

Dans les secteurs concernés par des d'orientations d'aménagement et de programmation, tels qu'ils sont délimités aux plans de zonage, les équipements et les réseaux peuvent faire l'objet de prescriptions complémentaires ou éventuellement différentes aux dispositions du présent règlement, avec lesquelles les projets doivent être compatibles (cf. documents III du PLUi).

Les règles applicables pour la zone 1AU et ses secteurs sont celles prévues par le règlement de la zone « U » de référence, et ses secteurs, indiquée aux documents graphiques du règlement après le sigle 1AU.

COMMUNE DE JOUY-MAUVOISIN

OAP - Secteur « Chapon »

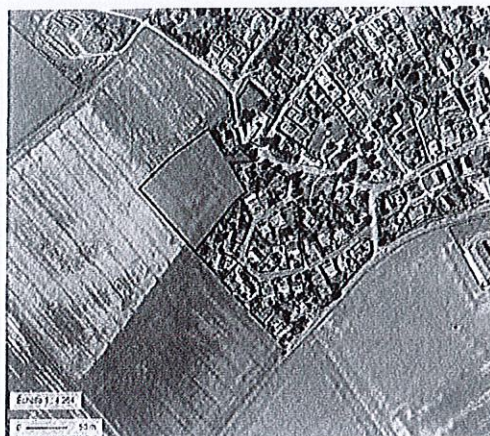
Présentation du secteur

- Localisation :

Situé au sud-ouest de la commune, entre le clos du lavoir et les terres agricoles, le secteur a une superficie d'un peu plus d'un hectare.

- Objectif :

Réalisation de nouveaux logements en continuité de l'habitat existant avec gestion des eaux de ruissellement.



Les orientations

- Destination générale et programmation

- Implantation d'habitat individuel;
- Profiter du seul accès viaire par l'est du site ;

- Organisation viaire et déplacements

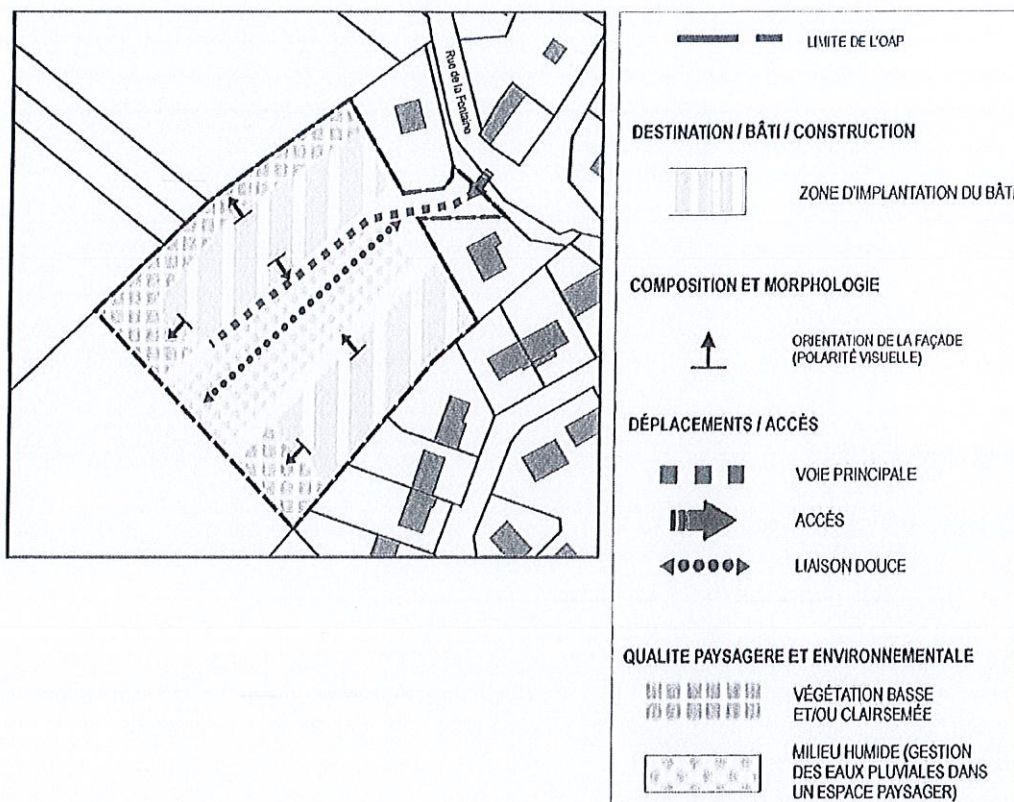
- Un soin particulier portera sur la qualité de l'aménagement de cet espace afin de mettre en valeur la perspective perceptible depuis l'entrée du lotissement, implantée dans le prolongement de la rue de la Vallée.

- Qualité paysagère et environnementale

- Tirer profit de la situation en Talweg pour créer un jardin humide épurateur au centre du terrain (eaux de ruissellement du quartier) ;

COMMUNE DE JOUY-MAUVOISIN

Schéma d'aménagement - OAP - Secteur « Chapon »



ANNEXE 3 :
Fiches des zones naturelles à proximité du projet
(DREAL)



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR1112012 - Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	12
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	14
6. GESTION DU SITE	14

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR1112012

1.3 Appellation du site

Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny

1.4 Date de compilation

31/10/2005

1.5 Date d'actualisation

20/07/2018

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Ile-de-France	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 08/03/2012



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000025586233

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,61528°

Latitude : 49,01944°

2.2 Superficie totale

6033 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
11	Ile-de-France

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
78	Yvelines	99,8 %
95	Val-d'Oise	0,2 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
78082	BOISSY-MAUVOISIN
78089	BONNIERES-SUR-SEINE
78107	BREVAL
78239	FOLLAINVILLE-DENNEMONT
78255	FRENEUSE
78290	GUERNES
78324	JOUY-MAUVOISIN
78344	LOMMOYE
78361	MANTES-LA-JOLIE
78391	MERICOURT
78410	MOISSON
78437	MOUSSEAU-SUR-SEINE
78484	PERDREAUVILLE
78528	ROLLEBOISE
78531	ROSNY-SUR-SEINE
78567	SAINT-MARTIN-LA-GARENNE



95651	VETHEUIL
78668	VILLENEUVE-EN-CHEVRIE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I						Évaluation du site		
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
						Représent -ativité	Superficie relative	Évaluation globale

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative »; D = « Présence non significative ».
- Superficie relative : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- Conservation : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite ».
- Évaluation globale : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative ».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site							Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	Cons.	Isol.	Glob.
B	A604	<i>Larus michahellis</i>	c	Min	Max	i	P	M	C	B	C	C
B	A193	<i>Sterna hirundo</i>	r	8	15	p	P	G	C	B	C	B
B	A193	<i>Sterna hirundo</i>	c	1	7	i	P	DD	C	B	C	B
B	A197	<i>Chlidonias niger</i>	c	2	10	i	P	M	B	B	C	B
B	A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	r	12	16	p	P	G	C	A	C	B
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	p	7	12	p	P	M	C	B	C	B
B	A236	<i>Dryocopus martius</i>	p	5	7	p	P	G	C	A	C	A
B	A238	<i>Dendrocopos medius</i>	p	15	30	p	P	G	C	A	C	A
B	A246	<i>Lullula arborea</i>	w	10	30	i	P	M	C	B	C	B



Date d'édition : 25/10/2023
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://lppa.mnhn.fr/site/natura2000/FRT112012>

B	A246	<i>Lullula arborea</i>	r	3	6	p	P	M	C	B	C	B
B	A338	<i>Lanius collurio</i>	r	5	6	p	P	G	C	B	C	B
B	A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	w	25	30	i	P	G	C	B	C	C
B	A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	r	8	20	p	P	P	C	B	C	B
B	A005	<i>Podiceps cristatus</i>	w	55	95	i	P	G	C	B	C	B
B	A017	<i>Phalacrocorax carbo</i>	w	300	500	i	P	G	C	B	C	B
B	A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	c	0	1	i	V	G	C	C	C	C
B	A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	c	0	2	i	V	G	C	C	C	C
B	A028	<i>Ardea cinerea</i>	w	15	50	i	P	M	C	B	C	B
B	A028	<i>Ardea cinerea</i>	r	4	8	p	P	G	C	B	C	B
B	A036	<i>Cygnus olor</i>	w	2	50	i	P	G	C	B	C	B
B	A036	<i>Cygnus olor</i>	r	3	8	p	P	G	C	B	C	B
B	A050	<i>Anas penelope</i>	w	5	25	i	P	G	C	B	C	B
B	A051	<i>Anas strepera</i>	w	100	200	i	P	G	C	B	C	B
B	A052	<i>Anas crecca</i>	w	50	130	i	P	G	C	B	C	B
B	A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	w	150	350	i	P	G	C	B	C	B
B	A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	r	5	20	p	P	G	C	B	C	B
B	A056	<i>Anas clypeata</i>	w	30	50	r	P	G	C	B	C	B
B	A056	<i>Anas clypeata</i>	r	1	1	p	P	M	C	B	C	B
B	A059	<i>Aythya ferina</i>	w	150	250	i	P	G	C	B	C	C
B	A061	<i>Aythya fuligula</i>	w	150	300	i	P	G	C	B	C	C
B	A061	<i>Aythya fuligula</i>	r	1	5	p	P	G	C	B	C	B
B	A067	<i>Bucephala clangula</i>	w	6	20	i	P	G	C	B	C	B



Date d'édition : 25/10/2023
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR112012>

B	A068	<i>Mergus albellus</i>	w	2	10	i	P	G	D			
B	A070	<i>Mergus merganser</i>	w	1	10	i	P	G	C	B	C	C
B	A072	<i>Pernis apivorus</i>	r	3	8	p	P	M	C	B	C	B
B	A073	<i>Milvus migrans</i>	r	1	1	p	P	G	C	B	C	B
B	A080	<i>Circus cyaneus</i>	r	0	1	p	R	G	C	B	C	C
B	A080	<i>Circus cyaneus</i>	c	1	4	i	P	G	C	B	C	C
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	r	0	1	p	R	M	D			
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	c	2	3	i	P	G	C	B	C	B
B	A094	<i>Pandion haliaetus</i>	c	1	5	i	P	M	B	C	C	C
B	A125	<i>Fulica atra</i>	w	300	750	i	P	G	C	B	C	B
B	A125	<i>Fulica atra</i>	r	5	25	p	P	G	C	B	C	B
B	A133	<i>Burhinus oedichnemus</i>	r	25	45	p	P	G	C	B	C	B
B	A133	<i>Burhinus oedichnemus</i>	c	30	117	i	P	G	A	B	C	B
B	A136	<i>Charadrius dubius</i>	r	5	8	p	P	G	C	B	C	B
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	r	6	20	p	P	G	C	B	C	B
B	A151	<i>Philomachus pugnax</i>	c	0	2	i	R	G	C	C	C	C
B	A153	<i>Gallinago gallinago</i>	w	2	15	i	P	M	C	B	C	B
B	A153	<i>Gallinago gallinago</i>	c	2	15	i	P	M	C	B	C	B
B	A162	<i>Tringa totanus</i>	c	1	8	i	P	M	C	B	C	B
B	A164	<i>Tringa nebularia</i>	c	1	4	i	R	M	C	B	C	B
B	A165	<i>Tringa ochropus</i>	c	3	9	i	P	M	C	B	C	B
B	A166	<i>Tringa glareola</i>	c	0	3	i	P	M	C	B	C	B
B	A168	<i>Actitis hypoleucos</i>	c	6	16	i	P	M	C	B	C	B



B	A179	<i>Larus ridibundus</i>	w	5000	10000	i	P	G	B	B	C	C
B	A179	<i>Larus ridibundus</i>	r	1	2	p	P	G	C	B	C	B
B	A182	<i>Larus canus</i>	w	10	30	i	P	G	C	B	C	B
B	A182	<i>Larus canus</i>	c	30	35	i	P	P	C	B	C	B
B	A183	<i>Larus fuscus</i>	w	6	70	i	P	G	C	B	C	B
B	A183	<i>Larus fuscus</i>	c	40	500	i	P	M	C	B	C	B
B	A184	<i>Larus argentatus</i>	w	80	500	i	P	G	C	B	C	B
B	A184	<i>Larus argentatus</i>	c	500	1300	i	P	G	C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fsters = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15$ % ; B = $15 \geq p > 2$ % ; C = $2 \geq p > 0$ % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
B		<i>Buteo buteo</i>	Min	Max		C/R/V/P	IV	V	A	B	C	D
B		<i>Falco subbuteo</i>	8	15	i	P						X
B		<i>Perdix perdix</i>	6	8	i	P						X
B		<i>Coturnix coturnix</i>	1	3	i	P			X			X
B		<i>Columba oenas</i>			i	P			X			



- 9 / 15 -



- 10 / 15 -



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	17 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	11 %
N16 : Forêts caducifoliées	33 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	20 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

Autres caractéristiques du site

Le site est situé au sein d'une zone de méandres de la Seine en aval de l'agglomération parisienne. La Seine constitue, sur ce secteur, une vallée alluvionnaire particulièrement large. Elle entaille au nord le plateau calcaire du Vexin français. Les boucles et les boisements attenants de fond de vallée (forêt de Rosny) constituent une entité écologique très favorable à l'avifaune. Les espaces boisés présents au sein de ce site bénéficient actuellement d'une gestion compatible avec les objectifs de préservation de l'avifaune.

Concernant les espaces ouverts, le risque majeur concerne la fermeture du milieu par un boisement spontané qui compromettra à terme la présence des espèces qui y sont associées. En tout état de cause et sous réserve de la prise en compte de réglementations déjà existantes (sites classés), l'exploitation des matériaux alluvionnaires reste envisageable à l'intérieur du périmètre de la ZPS dans la mesure où la remise en état des sites sera envisagée dans une vocation naturelle. Enfin, la gestion des berges de la Seine et des îles incluses dans le périmètre devra permettre le développement d'une végétation naturelle (roselières, ripisylve).

Vulnérabilité

: Les espaces boisés présents au sein de ce site bénéficient actuellement d'une gestion compatible avec les objectifs de préservation de l'avifaune.

Concernant les espaces ouverts, le risque majeur concerne la fermeture du milieu par un boisement spontané qui compromettra à terme la présence des espèces qui y sont associées. En tout état de cause et sous réserve de la prise en compte de réglementations déjà existantes (sites classés), l'exploitation des matériaux alluvionnaires reste envisageable à l'intérieur du périmètre de la ZPS dans la mesure où la remise en état des sites sera envisagée dans une vocation naturelle. Enfin, la gestion des berges de la Seine et des îles incluses dans le périmètre devra permettre le développement d'une végétation naturelle (roselières, ripisylve).

4.2 Qualité et importance

Ces deux boucles de Seine revêtent une importance ornithologique primordiale en Île-de-France, déjà constatée par plusieurs classements et inventaires (ZNIEFF de type I et II, ZICO) et justifiant différentes protections juridiques. Elles comprennent à la fois de grands espaces boisés et des plans d'eau régulièrement égrenés le long du fleuve (Sandrancourt, Lavacourt, Freneuse) qui accueillent de nombreux oiseaux d'eau. On y observe des habitats rares (landes, zones steppiques), utilisés par les oiseaux non seulement en période de reproduction mais encore lors des passages pré-nuptiaux ou post-nuptiaux. Le site revêt ainsi un grand intérêt en tant qu'étape migratoire pour l'Oedicnème criard (avec des effectifs s'élevant jusqu'à une centaine d'individus) ou l'Alouette lulu (jusqu'à 20 individus). Outre les espèces régulièrement observées sur le site et prises en compte dans les tableaux de cette fiche, on peut aussi y contacter d'autres espèces remarquables plus occasionnelles (Milan noir, Busard des roseaux, Busard cendré, Autour des palombes, Bécassine sourde...).

La présence de ces plans d'eau, parfois de grande superficie (base de loisir de Lavacourt) en font un dortoir hivernal et une zone d'hivernage d'importance régionale, usités par de nombreux laridés et anatidés.



4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	J02.06	Captages des eaux de surface		I
L	A03	Fauche de prairies		I
L	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		I
L	F02.03	Pêche de loisirs		I
L	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
L	G02	Structures de sports et de loisirs		I
L	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
M	B	Sylviculture et opérations forestières		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------------

4.5 Documentation

Site internet : www.corif.net

- Centre ornithologique Île-de-France (1968-2004) - LE PASSER. Collection complète,
- Centre ornithologique Île-de-France - Groupe local de basse Seine (1990-2002) - Synthèse des observations dans le Val de Basse Seine et le Vexin français. Collection complète
- Centre ornithologique Île-de-France (2001) - Suivit ornithologique des propriétés régionales de l'Agence des espaces verts. Programme 2001. Dactylographié. 138 p.
- Centre ornithologique Île-de-France (2003) Suivit ornithologique des propriétés régionales de l'Agence des espaces verts. Programme 2002. Dactylographié. 127 p.
- Centre ornithologique Île-de-France (2005) Suivit ornithologique des propriétés régionales de l'Agence des espaces verts. Le domaine régional de la boucle de Moisson. Dactylographié. 35 p.
- Centre ornithologique Île-de-France Parc naturel régional du Vexin français (2004) - Document d'objectif du site "coteaux et boucles de la Seine". 183 p.

Lien(s) :



5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	75 %
32	Site classé selon la loi de 1930	20 %
80	Parc naturel régional	45 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
31	Forêt de Rosny	*	25%
31	Boucle de la Seine	*	5%
31	Boucle de Guerne	*	45%
32	Falaises de la Roche-Guyon et forêt de Moisson	*	20%
80	Vexin français	*	10%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France - Parc naturel régional du Vexin français

Adresse : 92B Avenue du Général Leclerc, 93500 Pantin

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

☒

Oui

Nom : DOCOB juillet 2010

Lien :

<http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/>

[PRODBIOTOP/1379_DOCOB_ZPS_MOISSON_Version_definitive_cle1497fe.pdf">PRODBIOTOP/1379_DOCOB_ZPS_MOISSON_Version_definitive_cle1497fe.pdf](#)

Nom : Annexes - DOCOB

Lien :



[http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/](http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1379_ANNEXES_DOCOB_ZPS_MOISSON_VFinale_cle0deb92.pdf)

[PRODBIOTOP/1379_ANNEXES_DOCOB_ZPS_MOISSON_VFinale_cle0deb92.pdf](http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1379_ANNEXES_DOCOB_ZPS_MOISSON_VFinale_cle0deb92.pdf)

Nom : Atlas cartographique - DOCOB

Lien :

[http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/](http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1379_ATLAS_CARTO_ZPS_MOISSON_Version_DA_c_finutive_cle2a43bf.pdf)

[PRODBIOTOP/1379_ATLAS_CARTO_ZPS_MOISSON_Version_DA_c_finutive_cle2a43bf.pdf](http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1379_ATLAS_CARTO_ZPS_MOISSON_Version_DA_c_finutive_cle2a43bf.pdf)

Nom :

Lien :

[http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/sites-designes-au-titre-de-la-directive-oiseaux-a397.html)
[sites-designes-au-titre-de-la-directive-oiseaux-a397.html](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/sites-designes-au-titre-de-la-directive-oiseaux-a397.html)

☐ Non, mais un plan de gestion est en préparation.

☐ Non

6.3 Mesures de conservation

Un document d'objectif sera réalisé afin de déterminer les orientations de gestion du site. Celles-ci porteront notamment sur le maintien de milieu ouvert favorable à l'Oedicnem criard, à l'Engoulevent d'Europe et à l'Alouette lulu.



COTEAU DES LARRIS A BUCHELAY (Identifiant national : 110020385)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 78118001)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Cyrille GAULTIER & Serge BARANDE (Ecosphère), .- 110020385, COTEAU DES LARRIS A BUCHELAY.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/110020385.pdf>

Région en charge de la zone : Ile-de-France
Rédacteur(s) :Cyrille GAULTIER & Serge BARANDE (Ecosphère)
Centroïde calculé : 550872°-2441800°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 27/03/2008
Date actuelle d'avis CSRPN : 27/03/2008
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 25/11/2013

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	8
9. SOURCES	8

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Yvelines
- Commune : Buchelay (INSEE : 78118)

1.2 Superficie

2,2 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 100
Maximale (mètre): 125

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Pelouse calcicole abritant une importante station d'Ophrys fuciflora (70-80 pieds recensés en juin 2003) ainsi qu'une petite population d'Argus frêle (Cupido minimus) et une importante population de Polyommatus bellargus, recensées à la même date.

La fermeture du milieu représente la principale menace (progression du pin sylvestre), la superficie en pelouse reste pour l'instant relativement importante.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Tourisme et loisirs

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Coteau, cuesta

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Insectes - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

aucun commentaire

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Oiseaux - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Phanérogames - Orthoptères - Lépidoptères		

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.32 <i>Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides</i>				

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 <i>Fourrés</i>				
	41 <i>Forêts caducifoliées</i>				
	82 <i>Cultures</i>				
	42.5 <i>Forêts de Pins sylvestres</i>				

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Lépidoptères	54029	<i>Cupido minimus</i> (Fuessly, 1775)	<i>Argus frêle</i> (L'), <i>Argus minime</i> (L'), <i>Lycène naine</i> (La), <i>Pygmée</i> (Le), <i>Azuré murcian</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : Ecosphère (BARANDE S., GAULTIER C.)				2003
	53700	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Demi-Deuil</i> (Le), <i>Échiquier</i> (L'), <i>Échiquier</i> commun (L'), <i>Arge galathée</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : Ecosphère (BARANDE S., GAULTIER C.)				2003
	219767	<i>Polymnatus bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	<i>Azuré bleu-céleste</i> (L'), <i>Bel-Argus</i> (Le), <i>Argus bleu</i> céleste (L'), <i>Lycène</i> <i>Bel-Argus</i> (Le), <i>Argus bleu ciel</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : Ecosphère (BARANDE S., GAULTIER C.)				2003
Orthoptères	65910	<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758	<i>Grillon champêtre</i> , <i>Grillon des champs</i> , <i>Gril</i> , <i>Riquet</i> , <i>Cricri</i> , <i>Grésillon</i> , <i>Grillon sauvage</i> , <i>Petit Cheval du</i> <i>Bon Dieu</i> , <i>Grill</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ecosphère (BARANDE S., GAULTIER C.)				2003
Phanérogames	110392	<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench, 1802	<i>Ophrys bourdon</i> , <i>Ophrys frelon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ecosphère (BARANDE S., GAULTIER C.)				2003

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Lépidoptères	219826	<i>Colias alfacariensis</i> Ribbe, 1905	Fluoré (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Ecosphère (BARANDE S., GAULTIER C.)				2003
	82288	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ecosphère (BARANDE S., GAULTIER C.)				2003
	89697	<i>Centaurea scabiosa</i> L., 1753	Centauree scabieuse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ecosphère (BARANDE S., GAULTIER C.)				2003
	99828	<i>Genista tinctoria</i> L., 1753	Genêt des teinturiers, Petit Genêt	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ecosphère (BARANDE S., GAULTIER C.)				2003
	102797	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ecosphère (BARANDE S., GAULTIER C.)				2003
	102842	<i>Hippocrepis comosa</i> L., 1753	Hippocrepis à toupet, Fer-à-cheval	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ecosphère (BARANDE S., GAULTIER C.)				2003
	111556	<i>Orobancha gracilis</i> Sm., 1798	Orobanche grêle, Orobanche à odeur de Girofle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ecosphère (BARANDE S., GAULTIER C.)				2003
	114012	<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rchb., 1828	Orchis vert, Orchis verdâtre, Platanthère à fleurs verdâtres	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ecosphère (BARANDE S., GAULTIER C.)				2003
	118329	<i>Rosa micrantha</i> Borrer ex Sm., 1812	Rosier à petites fleurs, Églantier à petites fleurs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ecosphère (BARANDE S., GAULTIER C.)				2003
	159851	<i>Specularia speculum</i> (L.) A.DC., 1830	Miroir de Vénus, Speculaire miroir, Mirette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ecosphère (BARANDE S., GAULTIER C.)				2003
Phanérogames	128467	<i>Valerianella dentata</i> (L.) Pollich, 1776	Mâche dentée, Douce dentée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ecosphère (BARANDE S., GAULTIER C.)				2003

7.3 Espèces à statut réglementé

Non renseigné

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	Ecosphère (BARANDE S., GAULTIER C.) - 2003		
	Ecosphère (BARANDE S., GAULTIER C.)		



PLATEAU DE LONGNES (Identifiant national : 110030072)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 78192021)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : ATENA 78 (BAK Arnaud, MARI Alexandre, ROBERT Dominique, SEVE David) 2016, - 110030072, PLATEAU DE LONGNES. - INPN, SPN-MNHN Paris, 63P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/110030072.pdf>

Région en charge de la zone : Ile-de-France

Rédacteur(s) : ATENA 78 (BAK Arnaud, MARI Alexandre, ROBERT Dominique, SEVE David) 2016

Centroïde calculé : 545390°-2437733°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 22/09/2016

Date actuelle d'avis CSRPN : 24/03/2022

Date de première diffusion INPN :

Date de dernière diffusion INPN : 08/06/2022

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	63
9. SOURCES	63

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Eure-et-Loir
- Département : Yvelines
- Commune : Soindres (INSEE : 78597)
- Commune : Longnes (INSEE : 78346)
- Commune : Flacourt (INSEE : 78234)
- Commune : Perdreauville (INSEE : 78484)
- Commune : Mondreville (INSEE : 78413)
- Commune : Dammartin-en-Serve (INSEE : 78192)
- Commune : Ménerville (INSEE : 78385)
- Commune : Mesnil-Simon (INSEE : 28247)
- Commune : Gilles (INSEE : 28180)
- Commune : Bréval (INSEE : 78107)
- Commune : Neauphlette (INSEE : 78444)
- Commune : Boinvilliers (INSEE : 78072)
- Commune : Saint-Illiers-le-Bois (INSEE : 78559)
- Commune : Fontenay-Mauvoisin (INSEE : 78245)
- Commune : Guainville (INSEE : 28187)
- Commune : Montchauvet (INSEE : 78417)
- Commune : Boissy-Mauvoisin (INSEE : 78082)
- Commune : Favrieux (INSEE : 78231)
- Commune : Tertre-Saint-Denis (INSEE : 78608)

1.2 Superficie

5344,46 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 67

Maximale (mètre): 150

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF annule et remplace la ZNIEFF "Plateau de Menerville" n° 110020358.

Ce vaste plateau agricole s'étend sur 12 communes entre Bréval et Dammartin-en-Serve. Il est délimité au Nord par le massif boisé de Rosny-sur-Seine, au Sud et à l'Est par le réseau hydrographique de la Vaucouleurs. Ce périmètre abrite une population diffuse de chouettes Chevêche constituée par près de 50 territoires occupés* entre 2008 et 2015 : 5 en 2008, 20 en 2009 et 17 en 2010, 34 en 2012, 42 en 2014 et 41 en 2015. Ce noyau de population apparaît principalement cantonné au niveau des villages de Perdreauville (4 sites occupés), de Flacourt (3 sites) et de Saint-Illiers-le Bois (3 sites). Les autres territoires occupés par l'oiseau sont dispersés au niveau des fermes et petits hameaux qui ponctuent le plateau céréalier.

Sur ce secteur, un noyau reproducteur d'une petite dizaine de couples se reproduisant en nichoir est ancien et relativement stable sur la période récente (8 couples en 2008, 7 en 2009, 8 en 2010 et 8 en 2011, 11 en 2012, 9 en 2013, 8 en 2014 et 9 en 2015) et semble avoir bien profité à la population alentour (dispersion de jeunes).

On mentionnera également la présence régulière d'au moins 2 couples nicheurs de Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) nicheurs au Tertre St-Denis et sur Neauphlette dans la période considérée.

Outre l'intérêt avifaunistique, on signalera l'existence d'un gîte d'hibernation de chiroptères constitué par deux petites galeries creusées dans la craie au lieu-dit « Côte Lainée » à Montchauvet. Cet abri souterrain d'intérêt local abrite en hiver quelques rares individus de Murins de Daubenton, « à moustaches » et de Natterer. On signalera également la présence régulière à l'automne et en hiver de plusieurs individus de Grands Murins (*Myotis myotis*) qui occupent une petite cavité murale au niveau du porche d'entrée de l'église de Montchauvet. Il s'agit vraisemblablement d'un rassemblement d'individus mâles ou d'immatures car aucun indice de reproduction n'a été découvert dans les combles de l'édifice. Le Blaireau (*Meles meles*) est également signalé en plusieurs localités avec au moins deux familles cantonnées sur les communes de Montchauvet et de Neauphlette.

Sur le plan batrachologique, on signalera la présence de plusieurs mares en contexte prairial ou agricole hébergeant de 5 à 10 mâles chanteurs de Rainette arboricole (*Hyla arborea*) sur les communes de Dammartin-en-Serve (4 mares), de Flacourt (2 mares), de Neauphlette (1 mare) et de Montchauvet (2 mares). Sur cette dernière commune, la présence du Triton crêté (*Triturus cristatus*) est également avérée.

Au niveau entomologique, le coteau sec et embroussaillé au lieu-dit « Côte Lainée » à Montchauvet héberge la Mante religieuse (*Mantis religiosa*), espèce thermophile protégée en Ile-de-France. Au contraire, les prés humides de bas-fond au lieu-dit « l'Arche » constituent le biotope d'espèces hygrophiles comme le Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*) et la Décticelle bariolée (*Metrioptera roeselii*).

*Territoire occupé = site avec présence d'un individu ou d'un mâle chanteur ou d'un couple en période nuptiale (mars-avril)

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Indéterminé

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Elevage
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Habitat dispersé
- Circulation routière ou autoroutière

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Mare, mardelle
- Vallée
- Plateau

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

- Orthoptères
- Critères d'intérêts patrimoniaux
- Ecologique
- Faunistique
- Amphibiens
- Oiseaux
- Mammifères
- Autre Faune (préciser)
- Insectes

Fonctionnels

- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
- Etapes migratoires, zones de stationnement, dorts
- Zone particulière liée à la reproduction

Complémentaires

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le périmètre a été proposé en tenant compte de la distribution des sites occupés par la Chevêche au sein d'une matrice agricole relativement favorable à la dispersion des jeunes (milieux ouverts de cultures). Il tient compte notamment d'échanges avérés d'oiseaux

bagués entre plusieurs sites occupés au cours des dernières années (de Perdreauville à Dammartin-en-Serve, de Dammartin à Neuphlette...). Au sein du périmètre désigné, la distance maximale entre deux sites occupés est de 4 km (entre Neuphlette et Dammartin-en-Serve) ce qui ne constitue pas un éloignement important même pour une espèce aux faibles capacités dispersives comme la Chevêche. La délimitation tient compte également de l'homogénéité géomorphologique du secteur (entité de plateau) hormis

au Sud (vallée de la Vaucouleurs au niveau de Montchauvet) et au Nord (Perdreauville) où des coteaux favorables à la Chevêche et

des prairies humides de fond de vallée ont été inclus au zonage.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Réel
Route	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Réel

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Abandons de systèmes cultureux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

L'urbanisation constitue l'élément le plus défavorable à la dynamique des populations de chevêche sur ce secteur car elle se développe principalement en périphérie immédiate des villages et petits hameaux au dépend de la « ceinture verte » qui abrite les derniers vergers, prairies et jardins nourriciers qui constituent les milieux de vie les plus propices à l'espèce.

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Amphibiens - Mammifères - Phanérogames - Ptéridophytes - Orthoptères - Autres ordres d'Hexapodes		- Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

Non renseigné

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.15 Vergers		Informateur : DROUET D.		

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 <i>Bordures de haies</i>		Bibliographie : LEMEE G. 1929 Note sur la flore de l'étang des Rablais en 1929. Bull. de la Soc. Linnéenne de Normandie. 8ème série. 139-140		
	22 <i>Eaux douces stagnantes</i>		Informateur : CART J.F., LANFANT P., PARISOT C. & RABET N.		
	81 <i>Prairies améliorées</i>		Bibliographie : DELEURANCE E.P. 1943 Etude sur quelques éléments de la faune entomologique du Bois des Rièges. Ann. Soc. Entomol. France : 31-76.		
	84.3 <i>Petits bois, bosquets</i>		Bibliographie : TEYSSERE G. 2008 OBSERVATIONS PERSONNELLES		
	41 <i>Forêts caducifoliées</i>		Informateur : LEVÊQUE P. (1994 - 1996)		
	88 <i>Mines et passages souterrains</i>		Bibliographie : MERIAUX J.L. 1985 Etude écologique approfondie des Marais d'Ile. Association Multidisciplinaire des Biologistes de l'Environnement. Ville de Saint-Quentin. 42p.		
	24 <i>Eaux courantes</i>		Informateur : ARNAL G., HENNEQUIN C., LARERE P.		
	82 <i>Cultures</i>		Bibliographie : DIREN Bretagne. 1987 ZNIEFF, 1ère génération n° 06060005, 1987, forêt de Landerneau, DIREN Bretagne.		
	86.2 <i>Villages</i>		Bibliographie : OLIVAUX A. Les embouchures, estuaires et deltas, leur gestion, nature du compromis, recherche des fondements d'une méthodologie. Mémoire de DEA, Univ. de Nantes.		

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.1 <i>Villes</i>		Informateur : SEPANT		

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	281	<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte (La)	Reproduction indéterminée	ARB-IdF		1	1	2018 - 2018
	139	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Triton crêté (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ATENA 78 / SNPN	Moyen	100		2012 - 2012
Autres insectes	65839	<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	Mante religieuse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GADOUM S.				2009 - 2009
	60636	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	Blaireau européen, Blaireau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ATENA 78	Faible	2		2008 - 2011
Mammifères	200118	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	Reproduction indéterminée	Informateur : MARI A.	Faible	2		2003 - 2003
	60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches, Vespertillon à moustaches	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : ATENA 78	Faible	4		2008 - 2014
	60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer, Vespertillon de Natterer	Reproduction indéterminée	Informateur : MARI A.	Faible	1		2010 - 2010
				Hivernage, séjour hors de période de reproduction					
				Reproduction indéterminée	Informateur : MARI A.	Faible	1		2010 - 2010

ANNEXE 4 :
**Courrier d'engagement du pétitionnaire pour l'entretien des
ouvrages de gestion des eaux pluviales**

SAS HURRICANE CAPITAL
44 Rue de la Libération
80 240 ROISEL

Madame Anne-Florie CORON
Directrice Départementale des Territoires
35 Rue de Noailles
78 000 VERSAILLES

Objet : Engagement sur l'entretien des dispositifs de gestion des eaux pluviales concernant un projet de lotissement sur la commune de Jouy-Mauvoisin.

Madame,

Je soussigné M. Nicolas PICHOT, m'engage en tant que représentant de la société SAS HURRICANE CAPITAL, à assurer l'entretien des dispositifs de gestion des eaux pluviales de mon projet de lotissement de 10 parcelles sur la commune de Jouy-Mauvoisin.

Afin de garantir un fonctionnement correct des installations de gestion des eaux pluviales sur le projet, les opérations suivantes seront réalisées :

- Les ouvrages seront entretenus par des tontes régulières, le ramassage des feuilles mortes et l'enlèvement des déchets de toutes sortes qui pourraient perturber le fonctionnement des installations.

- Surveillance annuelle de l'état des ouvrages afin de vérifier leur aptitude à remplir leur fonction. La maintenance des ouvrages sera organisée en fonction de ce contrôle. Ce contrôle sera également réalisé après un épisode pluvieux important.

- Lorsque l'accumulation de particules sera constatée dans les ouvrages, réduisant leur capacité de stockage, le curage de ceux-ci sera réalisé.

Veillez agréer Madame, l'expression de mes sincères salutations.

M. Nicolas PICHOT

